

Stratégie de coopération régionale de l'AFD dans l'Océan Indien

SOMMAIRE

RESUME	2
INTRODUCTION	3
1. ETAT DES LIEUX ET ENJEUX DE LA COOPERATION REGIONALE DANS L'OCEAN INDIEN..	6
1.1. Les constats	6
1.1.1. <i>Faible insertion des outre-mer</i>	6
1.1.2. <i>Complexité du dispositif institutionnel</i>	7
1.1.3. <i>Eclatement des acteurs et des outils de coopération régionale</i>	11
1.2. Les enjeux	12
1.2.1. <i>Accompagner le développement économique de la région</i>	12
1.2.2. <i>Mieux prendre en compte les biens publics régionaux</i>	14
1.2.3. <i>Améliorer la lisibilité de la coopération régionale : gouvernance de la coopération</i>	15
2. LES OBJECTIFS POUR LA ZONE OCEAN INDIEN	17
2.1. Soutenir les priorités sectorielles	17
2.1.1. <i>La santé</i>	17
2.1.2. <i>L'éducation et la formation professionnelle</i>	19
2.1.3. <i>L'environnement, le climat et la biodiversité</i>	20
2.1.4. <i>Le développement des échanges économiques par le soutien aux projets régionaux structurants et l'accompagnement des entreprises</i>	22
2.2. Promouvoir la mise en réseau des acteurs et encourager la synergie des actions	23
2.2.1. <i>Aider à organiser la cohérence entre l'offre et la demande de coopération</i>	23
2.2.2. <i>La coopération institutionnelle : renforcer les partenariats et l'accompagnement des initiatives locales de coopération</i>	24
2.2.3. <i>Le développement des échanges économiques et commerciaux au sein de la région</i>	25
2.3. Catalyser les moyens financiers pour maximiser les effets de levier	27
2.3.1. <i>Mettre en synergie les outils financiers et développer l'ingénierie financière</i>	27
2.3.2. <i>Poursuivre le dialogue et l'engagement financier à l'échelon multilatéral</i>	29
3. MESURE DE SUIVI ET D'IMPACT	30
3.1. Principes généraux	30
3.2. Organisation et pilotage	30
3.3. Indicateurs de suivi et d'impact des actions	31
3.3.1. <i>Indicateurs de suivi</i> :	31
3.3.2. <i>Indicateurs d'impact</i> :	31

RESUME

Le Comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM) du 6 novembre 2009 a demandé à l'AFD « d'établir, à côté de sa stratégie « internationale » et de sa stratégie « Outre-mer », une stratégie « coopération régionale », destinée à mieux prendre en compte les intérêts régionaux des départements et collectivités de l'Outre-mer ».

Le socle commun adopté par le Comité de l'Outre-mer de l'AFD du 2 novembre 2011 et le Conseil d'Administration du 30 novembre 2011 a permis de définir les objectifs répondant aux problématiques partagées par l'ensemble des espaces géographiques concernés :

- (i) Favoriser les échanges économiques comme vecteur de développement conjoint ;
- (ii) Promouvoir les Biens Publics Régionaux ;
- (iii) Intégrer une déclinaison ultramarine spécifique dans la promotion de l'influence française.

Ces objectifs sont déclinés dans une stratégie de coopération régionale de l'AFD pour la zone de l'Océan Indien. L'espace géographique couvert par les enjeux de coopération régionale dans la région comprend les deux DOM (La Réunion, Mayotte) auquel il est adjoint les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF), les quatre Etats membres de la COI (Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles), ainsi que les Etats d'Afrique de l'Est et Australe en particulier l'Afrique du Sud et le Mozambique.

La finalité du présent document est de permettre l'articulation entre les différents cadres d'intervention respectivement par pays, par département d'Outre-mer et par secteurs et de garantir la cohérence des actions conduites par l'AFD en matière de coopération régionale, en réponse aux enjeux spécifiques qui se posent dans la région de l'Océan Indien.

On constate dans la région une relative faiblesse des échanges économiques intra-régionaux et une insertion limitée des outre-mer dans leur environnement géographique. Institutionnellement, le Sud-ouest de l'Océan Indien est le lieu d'un enchevêtrement des organisations multilatérales à visée d'intégration économique et politique. Dans le contexte de la démarche de l'Union européenne d'Accords de Partenariats Economiques avec les pays ACP, l'insertion de La Réunion et de Mayotte dans la région passe par le renforcement de la coopération régionale et le rapprochement institutionnel de façon aussi large que peut le permettre le statut de région ultrapériphérique.

Des enjeux prioritaires se dégagent pour la région. L'accompagnement de l'accroissement des échanges économiques et la prise en compte des biens publics régionaux liés à la réalité d'un destin commun apparaissent comme déterminants pour un développement partagé des territoires insulaires et continentaux de la région Océan Indien. L'objectif d'une meilleure intégration régionale des pays de l'espace indianocéanique nécessite également une amélioration de la gouvernance de la coopération régionale.

Pour ce faire, la stratégie de coopération régionale de l'AFD pour la région de l'Océan Indien doit répondre à un certain nombre d'objectifs :

- (i) Les actions de coopération régionale soutenues par l'AFD s'inscrivent dans le cadre des priorités sectorielles suivantes : la santé, l'éducation, les thématiques environnementales et le développement des échanges économiques.
- (ii) La mise en réseau des acteurs de la coopération est encouragée afin de permettre une meilleure cohérence de l'offre et la demande de coopération.
- (iii) Une meilleure mobilisation des sources de financement de la coopération est mise en œuvre afin de maximiser l'effet de levier.

INTRODUCTION

▪ *Fondement de la stratégie de coopération régionale de l'AFD dans l'Océan Indien*

Le Comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM) du 6 novembre 2009 a demandé à l'AFD « d'établir, à côté de sa stratégie « internationale » et de sa stratégie « Outre-mer », une stratégie « coopération régionale », destinée à mieux prendre en compte les intérêts régionaux des départements et collectivités de l'Outre-mer ». Les mesures du CIOM ont également été déclinées spécifiquement par territoire, reprenant les propositions des Etats Généraux de l'Outre-mer tenus de mai à juillet 2009 dans la plupart des départements et collectivités d'Outre-mer. Le rapport de synthèse des Etats Généraux à La Réunion a formulé dans ce cadre cinq priorités, la 4^{ème} étant « la cohésion régionale, la Réunion au cœur de l'Océan Indien ».

Cette orientation consacre l'impulsion nouvelle donnée à une plus grande intégration des économies domiennes dans leur espace régional et la place incontournable de l'insertion régionale dans leur développement.

Dans cette perspective, il a été demandé à l'AFD de concevoir et de bâtir une stratégie de coopération régionale ultramarine visant à favoriser les échanges et les complémentarités entre les collectivités d'Outre-mer et leurs Etats voisins. Le socle commun adopté par le Comité de l'Outre-mer de l'AFD du 2 novembre 2011 et le CA du 30 novembre 2011 a permis de définir les objectifs répondant aux problématiques partagées par l'ensemble des espaces géographiques concernés. Cette stratégie s'articule autour de trois objectifs principaux :

- (i) *Favoriser les échanges économiques comme vecteur de développement conjoint* : ce premier objectif vise au développement des échanges économiques et commerciaux dans la région comme facteur de développement économique des économies de la région.
- (ii) *Promouvoir les Biens Publics Régionaux* : afin de permettre une préservation des ressources naturelles partagées par les populations de la région et œuvrer à un développement durable concerté et commun, il apparaît nécessaire et plus efficient de protéger et d'inciter à une gestion concertée des Biens Publics à une échelle régionale collective.
- (iii) *Intégrer une déclinaison ultramarine spécifique dans la promotion de l'influence française* : ce troisième objectif s'attache à répondre à la demande du CIOM de prise en considération des intérêts des collectivités d'Outre-mer dans un espace régional rassemblant des entités présentant des niveaux de développement contrastés.

A partir de cette stratégie globale constituant le socle référentiel des actions de l'AFD en matière de coopération régionale, il s'agit de décliner ces objectifs dans une stratégie régionale pour chacune des zones concernées : le plateau des Guyane, le bassin caribéen, le Pacifique Sud, l'Atlantique Nord et le bassin Océan Indien.

▪ *La présence de l'AFD dans le Sud-ouest de l'Océan Indien*

L'espace géographique couvert par les enjeux de coopération régionale dans la zone Océan Indien est celui des deux DOM (La Réunion, Mayotte) auquel il est adjoint les Terres

Australes et Antarctiques Françaises (TAAF¹) sur la thématique de la biodiversité et des ressources océaniques, des quatre Etats membres de la COI (Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles), ainsi que des Etats d’Afrique de l’Est et Australe en particulier l’Afrique du Sud en tant que puissance continentale émergente polarisant la vie politique et économique de la région et le Mozambique dont les abondantes ressources naturelles, encore largement inexploitées, participent à une croissance économique soutenue depuis plusieurs années.

Pour ces deux derniers pays, il convient de noter les échanges préexistants avec des acteurs économiques et institutionnels réunionnais. L’Afrique du Sud, avec 50 millions d’habitants (58 millions prévus en 2050), constitue le premier marché potentiel de la région alors que des entreprises réunionnaises sont déjà implantées au Mozambique (22 millions d’habitants ; 42 millions prévus en 2050, soit autant qu’à Madagascar).

L’AFD est présente dans chacune de ces géographies : à La Réunion (avec compétence sur les TAAF), à Mayotte, à Maurice (avec compétence sur les Seychelles), à Madagascar, aux Comores, au Mozambique et en Afrique du Sud (avec compétence sur le Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe). Les missions de l’Agence dans les DOM et celles relevant de son action dans les Etats étrangers sont distinctes.

A La Réunion et à Mayotte, l’AFD s’inscrit dans une logique de solidarité nationale synonyme de rattrapage économique et, dans cette optique, appuie les politiques publiques locales et apporte des financements aux collectivités, soutient la dynamique et les investissements productifs privés. L’AFD cherche également à renforcer les synergies entre les initiatives de coopération régionale menées par les collectivités publiques et acteurs institutionnels locaux et les projets qu’elle contribue à mettre en œuvre sur ses financements dans les Etats étrangers.

Dans les Etats étrangers, l’AFD intervient dans le cadre de la politique de solidarité internationale de la France. Sa stratégie d’intervention dans chaque pays résulte d’un dialogue avec les autorités sur les politiques publiques à mener pour le développement du pays et le rôle que l’AFD peut y jouer, avec un objectif de concentration sectorielle de l’aide française. Le cadre d’intervention de l’AFD dans le pays décline pour l’action de l’agence les priorités sectorielles du Document Cadre de Partenariat signé entre la France et le pays.

Présence de l’AFD dans la région du sud-ouest de l’Océan Indien

Agence AFD	Effectifs	Secteurs d’interventions	Engagements 2011 (en M€)	
			prêts	dons
Saint-Denis (La Réunion, TAAF)	33	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux politiques publiques - Accompagnement du secteur privé - Logement social - Coopération régionale 	252	0,1
Mamoudzou (Mayotte)	8	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux politiques publiques - Accompagnement du secteur privé - Logement social - Coopération régionale 	86	-
Port-Louis (Maurice, Seychelles, Commission de l’Océan Indien)	9	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger les biens publics mondiaux. - Développer les infrastructures - Moderniser le secteur productif - Promouvoir l’intégration et la coopération régionale 	62.7	?

¹ Le siège des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF), collectivité française d’Outre-mer administrée par un préfet, est situé depuis 2002 à Saint-Pierre, Sous-préfecture du Sud de La Réunion.

Antananarivo (Madagascar)	18	<ul style="list-style-type: none"> - Education et formation professionnelle - Santé - Développement rural et pêche - Environnement - Appui au secteur privé - Développement urbain et infrastructures 	-	38,4 (chiffres 2010)
Moroni (Comores)	10	<ul style="list-style-type: none"> - Santé - Eau potable - Développement rural, sécurité alimentaire et environnement - Appui au secteur productif 	1	4,2
Maputo (Mozambique)	14	<ul style="list-style-type: none"> - Santé - Environnement et biodiversité - Infrastructures - Appui au secteur privé 	40	6,5
Johannesburg (Afrique du Sud, Afrique australe)	25	<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures de bases - Appui aux secteurs productifs - Environnement et développement durable 		
TOTAL	117			

- *Une finalité : l'articulation des stratégies de l'AFD dans la région et la cohérence de ses actions.*

L'action de l'AFD s'insère dans des cadres stratégiques répondant à des logiques propres pour chaque pays et chaque territoire ultramarin.

Par ailleurs, l'AFD s'est dotée (i) de cadres d'intervention stratégique transversaux qui constituent autant d'éléments de teinte pour son activité dans la zone Océan Indien (Climat, Migration, Appui à la dynamique privée, Santé, Education, etc...) et (ii) d'un cadre d'intervention en coopération régionale (CIR) dans la zone du sud-ouest pour l'Océan Indien pour la période 2008-2010, dans le contexte d'une expérience pilote.

En retenant trois objectifs pour son intervention (la protection de l'environnement, la promotion du développement économique intégré et l'amélioration de la santé des populations), le bilan des activités de l'AFD dans le cadre cette stratégie régionale témoigne de résultats satisfaisants pour les axes santé et environnement. Ces actions ont été mises en œuvre à travers plusieurs projets multilatéraux qui ont permis d'atteindre les objectifs préalablement définis. Pour ce qui est de la thématique économique, le bilan est plus contrasté avec des interventions dispersées et le constat d'une faible mobilisation des produits financiers dédiés².

Il convient de prendre en compte le troisième niveau d'interaction avec la spécificité de l'intervention en appui à la Commission de l'Océan Indien³ (COI) et d'intégrer les résultats de

² Annexe 1 : Bilan des activités du CIR Océan indien 2008-2010

³ Créée en 1984 par l'Accord Victoria, la Commission de l'Océan Indien (COI), dont le siège est à l'île Maurice, constitue une organisation intergouvernementale de coopération régionale qui regroupe cinq entités totalisant une superficie légèrement supérieure à la France métropolitaine (594 200 km²), incluant quatre Etats ACP et, pour la partie française, une région ultrapériphérique européenne : (i) l'Union des Comores (adhésion en 1986) indépendantes en 1975 : 2 200 km², 700 000 hab. (1,2 million prévus en 2050) ; (ii) la République française, à travers le DOM de l'île de La Réunion (France/Réunion : adhésion en 1986) : 2 500 km², 850 000 hab. (1,1 million prévus en 2050) ; (iii) la République de Madagascar, indépendante en 1960 : 587 000 km², 22 millions d'hab. (42 millions prévus en 2050) ; (iv) la République de Maurice, indépendante en 1968 : 2 000 km², 1,3 million d'hab. (1,5 million prévus en 2050) ; (v) la République des Seychelles, indépendante en 1976 : 500 km²,

ce 1^{er} cadre d'intervention régionale Océan Indien. L'échelle multilatérale est assurément adaptée aux enjeux de la préservation des Biens Publics Régionaux que sont l'environnement, la biodiversité, le climat, la santé ou encore la prévention et la gestion des risques naturels.

Il est toutefois à noter que la prise en compte de La Réunion dans ces projets sous maîtrise d'ouvrage COI est conditionnée. La Réunion, département français d'Outre-mer et Région Ultra-Périphérique de l'Union Européenne, n'est pas éligible à l'aide publique au développement et ne peut bénéficier de ces financements. Sa participation intervient généralement à travers un cofinancement direct de sa part dans les projets mis en œuvre par l'organisation régionale. L'île de Mayotte ne peut être incluse dans les projets de la COI mis à part certaines initiatives qui lui permettent d'y participer *de facto* comme dans le cadre du réseau de surveillance et d'investigation épidémiologique (RSIE)⁴.

La finalité du présent document est de permettre l'articulation entre les différents cadres d'intervention respectivement par pays, par département d'Outre-mer et par secteurs et de garantir la cohérence des actions conduites par l'AFD en matière de coopération régionale, en réponse aux enjeux spécifiques qui se posent dans la région de l'Océan Indien.

1. ETAT DES LIEUX ET ENJEUX DE LA COOPERATION REGIONALE DANS L'OCEAN INDIEN

1.1. Les constats

1.1.1. Faible insertion des outre-mer

La Réunion qui possède (avec 15 Mds € estimés en 2011) le PIB le plus élevé de la zone COI, demeure un territoire encore assez faiblement intégré à son espace régional. Il en va de même pour Mayotte (PIB de 1,4 Mds € en 2009 pour 204 000habitants). La France métropolitaine reste le principal partenaire commercial des deux îles⁵ bien que la part des importations en provenance des autres pays tend à augmenter progressivement. Les échanges restent encore limités entre La Réunion ou Mayotte et les marchés de leur environnement régional ; le commerce avec les îles de l'océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles) conserve une place réduite dans les échanges économiques des DOM de l'Océan Indien, portant seulement sur 4 % des importations et 21 % des exportations pour La Réunion.

Il faut noter des échanges relativement importants entre les deux DOM de la région, Mayotte se positionnant comme le deuxième client de La Réunion. Dès lors, la rédaction courant 2013 d'une étude IEDOM / INSEE / CEROM portant sur les liens humains, commerciaux, financiers (IDE) et économiques entre les deux DOM de l'Océan Indien pourrait s'avérer opportune à la veille de la transformation du PTOM de Mayotte en Région Ultra-Périphérique (RUP) de l'Union européenne.

Les Etats membres de la COI ont à relever le défi de la petite taille de leurs économies. Malgré le poids démographique de Madagascar, chacune des économies a un poids inférieur à 10 milliards de dollars (PIB). Avec moins de 40 milliards de PIB cumulés, le poids

90 000 hab. (120 000 prévus en 2050). On précisera que la départementalisation de Mayotte, question régaliennne, impacte néanmoins *de facto* l'activité de l'AFD ; elle posera à terme la question de la représentation équilibrée au côté de la France et de la Réunion du nouveau DOM dans la COI.

⁴ via l'Agence Régionale de Santé de l'Océan Indien (ARS-OI) et la Cellule de l'Institut de Veille Sanitaire en Région – CIRE océan Indien, participants actifs au projet de réseau de surveillance épidémiologique.

⁵ Avec respectivement 32 % des exportations et 52,4 % des importations de la Réunion en 2010 et 59% des exportations et 42% des importations de Mayotte en 2008.

économique des Etats membres de la COI est équivalent à celui de la Tunisie et reste très inférieur à celui du COMESA ou de la SADC.

Au sein des pays membres de la Commission de l'Océan Indien, à l'exception de l'Afrique du Sud, Maurice et des Seychelles (commerce par tête respectivement de 3 804 \$, 8 232 \$ et 25 177 \$.), le volume des échanges commerciaux de biens et services pour la période 2008-2010 est inférieur à 500 \$ par habitant⁶ (source www.wto.org).

En 2010, le volume des échanges commerciaux entre La Réunion et les pays de la zone COI s'élevait à seulement 80 millions d'euros. Ce faible volume d'échanges économiques ne reflète pas l'intensité des flux de personnes entre les pays de la zone. Les départements de Mayotte et de La Réunion accueillent sur leur territoire de nombreux ressortissants notamment de l'Union des Comores alors que mauriciens et réunionnais sont les premiers visiteurs touristiques ou affinitaires de leurs îles respectives.

1.1.2. Complexité du dispositif institutionnel

▪ *L'enchevêtrement des organisations multilatérales*

La Réunion et Mayotte sont situées au cœur d'une zone géographique marquée par la coexistence de nombreuses organisations régionales : la COI, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)⁷ et la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC)⁸, ainsi que l'IGAD⁹, l'EAC¹⁰, l'IOR-ARC¹¹, la SACU¹². Ces organisations régionales composées de membres différents ou se superposant poursuivent toutes l'objectif d'un développement économique régional équilibré, avec un degré d'intégration variable. L'organisation institutionnelle de la région reflète une certaine confusion, plusieurs pays appartenant à plusieurs organisations régionales, ces dernières ayant toutes des visées d'intégration économique voire politique. La COI apparaît dans ce contexte d'enchevêtrement des structures comme une organisation multilatérale stabilisée pour la région, avec une montée en puissance de l'appui de l'AFD pendant la dernière décennie.

⁶ Il s'élevait à 294 \$/hab pour Madagascar, 326 \$/hab pour le Mozambique et 454 \$/hab pour les Comores. Sur les autres statistiques régionales, cf. annexe 2 : Variétés des pays du Sud-ouest de l'Océan Indien

⁷ *Le Marché Commun d'Afrique Australe et Orientale* (COMESA) regroupe l'Angola, le Burundi, les **Comores**, la République Démocratique du Congo, Djibouti, l'Egypte, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Kenya, **Madagascar**, le Malawi, **Maurice**, l'Ouganda, le Rwanda, les **Seychelles**, le Soudan, le Swaziland, le Zimbabwe, la Zambie.

⁸ *La Southern African Development Community* (SADC) regroupe l'**Afrique du Sud**, l'Angola, le Botswana, la République Démocratique du Congo, le Lesotho, **Madagascar**, le Malawi, **Maurice**, le Mozambique, la Namibie, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

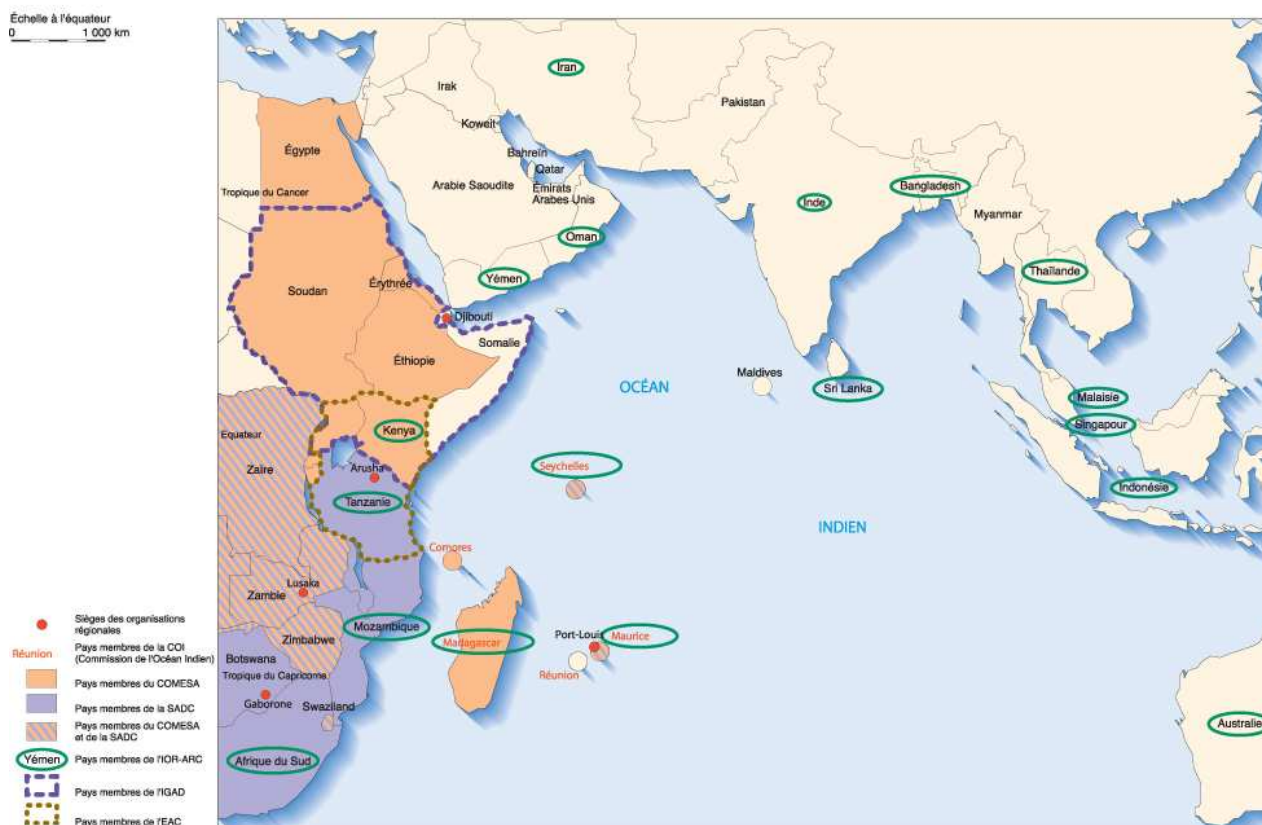
⁹ *L'Autorité Intergouvernementale pour le Développement* (IGAD) regroupe Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Somalie, Soudan et Ouganda.

¹⁰ *L'East African Community* (EAC) regroupe le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, le Rwanda et le Burundi.

¹¹ *L'Association des Etats riverains de l'Océan Indien pour la coopération régionale* (IOR-ARC) regroupe l'Australie, le Bangladesh, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, le Kenya, **Madagascar**, la Malaisie, **Maurice**, le **Mozambique**, Oman, Singapour, l'**Afrique du Sud**, le Sri Lanka, la Tanzanie, la Thaïlande, les Emirats Arabes Unis et le Yémen.

¹² *La Southern Africa Customs Union* (SACU) regroupe le Botswana, le Lesotho, la Namibie, le Swaziland et l'Afrique du Sud.

Les organisations régionales dans le sud-ouest de l'Océan Indien (Source : Atlas Géographique Informatisé Régional / Université de La Réunion)



Le COMESA, ratifié en 1994 par 20 Etats d'Afrique orientale et australe, constitue le plus important groupement économique et régional en Afrique. Son objectif principal est la promotion de l'intégration économique régionale à travers le développement du commerce et de l'investissement. L'organisation souhaite créer à l'horizon 2025 un marché unique entièrement intégré en matière de libre circulation des biens, des services, du capital, du travail et des personnes (exempt de barrières tarifaires et non tarifaires).

La SADC a été instituée sous sa forme actuelle en 1992, regroupant près de 200 millions d'habitants. Avec l'entrée de l'Afrique du Sud en 1994 dans l'organisation, première économie du continent avec 20 % du PIB africain, le rôle et les objectifs de la SADC dans la région se sont renforcés. L'organisation intergouvernementale se donne pour objectif la mise en place d'une union douanière puis d'un marché commun à l'horizon 2020¹³.

Poursuivant un objectif de développement des échanges en matière de commerce et d'investissements plutôt que d'intégration régionale renforcée comme les deux précédentes organisations mentionnées, l'association de coopération régionale pour les pays riverains de l'Océan Indien (IOR/ARC) a été créée en 1995 sous l'impulsion de l'Afrique du Sud et compte 18 membres du pourtour de l'océan Indien. Elle promeut la libéralisation des échanges et l'abaissement des barrières tarifaires pour faciliter la circulation des biens, services, investissements, et technologies dans l'Océan Indien¹⁴.

¹³ Une union douanière avec un tarif douanier extérieur commun existe depuis 1970 au sein du SACU qui regroupe cinq membres de la SADC.

¹⁴ La France qui a obtenu en 2001 le statut de "partenaire du dialogue" au sein de cette organisation, souhaite en effet devenir membre à part entière, au titre de La Réunion, pour conforter sa qualité de puissance riveraine de l'Océan Indien.

Aussi, les pays membres de la COI appartiennent à des ensembles régionaux ou internationaux divers : les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles sont membres du COMESA et du groupe des pays ACP. Madagascar, Maurice et les Seychelles sont également membres de la SADC.

Parallèlement à son appartenance à la COI, La Réunion entretient des relations institutionnelles avec plusieurs des organisations régionales. La France dispose du statut d'observateur au sein du COMESA et la Région Réunion assiste à ce titre à l'Assemblée Générale de l'organisation. Dans le but d'accompagner ses échanges, le conseil régional de La Réunion a mis à disposition des volontaires de solidarité internationale auprès de la délégation européenne de Lusaka¹⁵ et auprès du CIRC (Comité Inter Régional de Coordination, dont le Secrétariat est basé au Secrétariat général du COMESA). Le CIRC est chargé de la mise en œuvre du FED pour la région AOA-OI « Afrique Australe et Orientale et Océan Indien », au bénéfice des quatre organisations régionales COMESA, EAC, IGAD et COI.

Au-delà de leur diversité, chacun de ces pays et territoires est engagé dans un processus d'intégration régionale économique et politique, en particulier dans le cadre du COMESA et de la SADC pour les Etats étrangers et au sein de l'Union européenne pour la Réunion et Mayotte. Par conséquent, l'insertion de La Réunion et de Mayotte dans leur espace régional passe par le renforcement de la coopération régionale et le rapprochement institutionnel de façon aussi large que peut le permettre le statut de région ultrapériphérique.

- *La démarche des Accords de Partenariats Economiques de l'Union européenne dans la région*

L'environnement réglementaire poursuit sa mutation en lien avec l'avancement des négociations des Accords de Partenariat Economique (APE) de l'Union Européenne avec les pays ACP. Si cette démarche de l'UE a pu aboutir dans les Caraïbes, la diversité de l'ensemble retenu pour les négociations dans la région n'a pas encore permis de finaliser des accords complets. Dans la région, l'UE est engagée dans trois cadres de négociations distincts¹⁶ avec :

1. Un APE avec les pays membres de la SADC suivant : Angola, Botswana, Lesotho, Mozambique, Namibie, Swaziland et Afrique du Sud. Un APE intérimaire a été conclu avec le Botswana, le Lesotho, la Namibie, le Swaziland et le Mozambique en 2009.
2. Un APE avec la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), elle-même instituée en union douanière depuis 2005. Un APE intérimaire collectif est initié depuis 2007, l'APE complet serait en passe d'être conclu au cours de l'année 2012.
3. Un APE avec l'Afrique de l'Est et Australe (ESA) regroupant des pays de la Corne de l'Afrique (Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Somalie et Soudan) des pays d'Afrique Australe (Malawi, Zambie et Zimbabwe) et les îles de l'océan Indien (Comores, Maurice, Madagascar et Seychelles).

Dans le cadre de ce dernier groupe de négociation, un sous-groupe dit CMMS, regroupant les Comores, Madagascar, Maurice, les Seychelles, la Zambie et le Zimbabwe avait débuté des négociations pour un APE intérimaire (APEI), intégrant les pays de la COI dans un processus de collaboration économique auquel ni La Réunion ni Mayotte ne peuvent être associées. Maurice, les Seychelles, le Zimbabwe et Madagascar ont signé bilatéralement cet APEI en août 2009. Les Comores restant finalement en retrait de cette démarche, la configuration

¹⁵ Siège du COMESA

¹⁶ Cf. annexe 2 : les APE dans la région du Sud-ouest de l'Océan Indien

finale pour l'APEI et l'APE complet pourrait être différente. Les négociations se poursuivent néanmoins avec la Commission pour l'adoption d'un APE collectif et complet.

Il convient également de noter le processus de la Tripartite, constitué des trois organisations COMESA, SADC, EAC représentant 26 Etats pour 600 millions d'habitants. Ce regroupement a pour ambition de constituer une Zone de Libre Echange entre les pays de ces trois ensembles, s'étendant du Caire au Cap. Les négociations concernant la ZLE de la Tripartite ont débuté au mois de juin 2011 ; elles portent principalement sur le commerce de biens et les règles d'origine, sur les mesures phytosanitaires, les barrières non-tarifaires et le règlement des différends. Ce processus de regroupement s'annonce toutefois particulièrement complexe compte tenu des niveaux inégaux d'intégration des pays dans les processus en cours au sein de leurs organisations respectives.

- *Particularité de la présence de territoires de l'UE dans la région*

La Réunion, Région Ultra Périphérique (RUP) de l'UE¹⁷ fait partie intégrante du territoire communautaire. Ses actions de coopération revêtent une importance particulière en termes de positionnement stratégique dans la zone Océan Indien de l'UE et de la France, et constituent également un atout indéniable pour le développement de la région. La question de son intégration et des relations avec ses voisins est, de fait, conditionnée par la prise en compte de ce constat.

De son côté, Mayotte a vu s'achever le processus institutionnel de départementalisation depuis le 31 mars 2011. Il le sera de manière opérationnelle et administrative, avec notamment la question cruciale de la mise en place de la fiscalité locale de droit commun en 2014, puis de l'harmonisation en matière des prestations sociales et d'accompagnement des politiques publiques locales dans les prochaines années. Avec l'acquisition du statut de 101^e département français, Mayotte s'inscrit désormais dans la perspective d'une « RUPéisation »¹⁸ à terme rapproché.

Chacun des Etats membres du groupe ACP développe une politique de coopération économique avec l'Union Européenne et bénéficie du Fonds Européen de Développement (FED) alors que les départements d'outremer de La Réunion et prochainement de Mayotte s'inscrivent au centre de la coopération territoriale européenne au titre des RUP et bénéficient des fonds structurels internes de l'UE et autres fonds européens, tels que ceux de la PAC et du POSEI.

La Réunion (et prochainement Mayotte) se situe dans une situation atypique au sein de la zone : région ultrapériphérique européenne, elle est éligible à la politique régionale de l'UE et à ses outils financiers tandis que son insertion régionale dans la zone est fortement encouragée (politique de grand voisinage de 2004 notamment). Parallèlement, La Réunion est directement impactée par la stratégie externe de l'UE dans la zone Océan indien, définie sans prendre en compte toutes les spécificités de son ultrapériphicité, ce qui conduit cette dernière à subir certaines conséquences de ces politiques plutôt que d'en saisir les opportunités ou de favoriser leur mise en œuvre.

Un travail de réflexion important sur les possibilités d'ouverture d'une RUP sur son environnement est donc à mener, en considérant les opportunités de mutualisation des moyens et des fonds (articulation FED – FEDER notamment) et les nécessaires évolutions normatives

¹⁷ Cf. annexe 3 : le statut de RUP.

¹⁸ Mayotte devant rejoindre le groupe actuel des 8 RUP (DOM, Saint-Martin, canaries, Açores, Madère) appartenant à trois Etats membres à l'horizon 2014.

conditionnant l'augmentation des collaborations dans la zone (comme pour le cas des déchets par exemple).

1.1.3. Eclatement des acteurs et des outils de coopération régionale

▪ *Des outils de coopération régionale*

Le principal fonds disponible au titre de la coopération régionale ultramarine est le Fonds FEDER Coopération dans le cadre Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Océan Indien (POCT) 2007-2013 de l'UE. Le Conseil Régional est l'autorité de gestion du programme à La Réunion et est également service instructeur d'une partie des mesures¹⁹. Le fonds FEDER Coopération dispose d'une enveloppe de 35,45 M€, auquel s'ajoute 12 M€ de contreparties nationales (Etat, Région, Département, EPCI, Communes, Autorités publiques, privés), soit une enveloppe globale de plus de 47 M€ pour la période 2007-2013.

Dans les Etats Etrangers, l'Union Européenne dispose d'un fonds spécifiquement dédié à la coopération et à l'intégration régionale des pays de la région. Le 10^{ème} FED pour la région Afrique Orientale et Australe et Océan indien (AOA-OI), doté de 645 M€ sur la période 2008-2013, bénéficie aux quatre organisations régionales suivantes, le COMESA, l'EAC, l'IGAD, et COI, regroupées au sein d'un Comité Interrégional de Coordination (CIRC)²⁰.

Les projets mis en œuvre dans ce cadre n'impliquent pas nécessairement l'ensemble des pays des quatre organisations. Les projets mis en œuvre par la COI concernent soit exclusivement ses Etats membres, soit ses membres et une partie des pays voisins²¹. La Réunion n'est pas éligible aux financements disponibles dans le cadre de ces projets.

Les difficultés qui pèsent sur l'évolution des processus d'intégration régionale dans la zone confirment la nécessité de développer au niveau communautaire des outils nouveaux adaptés aux RUP et compatibles avec l'insertion régionale de La Réunion et demain de Mayotte dans la zone. Un objectif général de meilleure cohérence entre les politiques externes et les politiques internes de l'Union Européenne doit être recherché dans le contexte favorable de la préparation du prochain Programme opérationnel 2014/2020. La Commission européenne, au constat notamment de la difficile consommation des fonds européens dédiés à la coopération régionale (notamment FED régional), affiche en effet une double ambition :

- la coopération territoriale étant reconnue comme un axe d'effort pour le développement des régions européennes et notamment des RUP, des moyens budgétaires croissants devraient être consacrés à cette politique dans la prochaine programmation 2014/2020,
- une volonté de simplification des procédures actuellement en vigueur dans l'ensemble des fonds, budgétaires ou extrabudgétaires, pour rendre plus efficaces les actions sur le terrain et atteindre les objectifs de développement.

Aux côtés de ces fonds destinés à promouvoir une coopération régionale structurante, il existe des fonds permettant une coopération de proximité, à plus petite échelle. Le Fonds de

¹⁹ Le programme se compose de trois axes d'interventions : (i) développement durable et valorisation de l'environnement, (ii) intégration économique régionale, (iii) développement humain et solidarité internationale. Chacun de ces axes est divisé en 6 et 10 mesures, pour un total de 24 mesures distinctes, chacune étant régi par un cadre d'intervention spécifique.

²⁰ Il vise deux objectifs principaux : (i) Infrastructures et intégration économique régionale et (ii) Processus de coopération et intégration politique régionale.

²¹ 115 M€ bénéficient directement à la COI sur 4 projets : Biodiversité, PEID (Island), Energie et Pêche (*SmartFish*)

Coopération Régionale (FCR)²² est doté d'environ 500 K€ par an à La Réunion et 250 K€ à Mayotte. Il se réunit à l'occasion de deux comités annuels afin de statuer sur les demandes de financement des acteurs ultramarins (collectivités locales, établissements publics, associations...) en présence des Conseillers de coopération et d'action culturelle (COCAC) des pays de la région et des représentants des deux assemblées locales.

Les collectivités locales peuvent également mobiliser des cofinancements auprès du Ministère de Affaires Etrangères français pour leurs actions de coopération décentralisée dans le cadre des appels à projets annuels. D'autres fonds nationaux sectoriels peuvent être mobilisés par les acteurs ultramarins, comme le fonds des partenariats hospitaliers de l'AFD, piloté par la fédération hospitalière de France (FHF).

▪ *Diversité des acteurs de la coopération régionale*

D'une manière générale, l'organisation réunionnaise ou mahoraise apparaît assez peu lisible pour les interlocuteurs extérieurs, aussi bien au niveau de la représentativité économique que politique. La multiplicité des instances de représentation ne favorise pas, particulièrement dans le domaine de la coopération régionale, une approche unifiée sans même prétendre à une réflexion concertée. Le défaut de coordination des différents acteurs entraîne une certaine opacité du fonctionnement pour les partenaires étrangers. En raison de cette dilution des actions menées par les acteurs ultramarins et de cet empilement des pouvoirs, il peut sembler difficile d'appréhender efficacement les activités en matière de coopération régionale dans les Etats de la région.

D'un point de vue institutionnel, si Mayotte est une collectivité unique (conseil général), La Réunion est dotée de deux assemblées élues localement, un conseil régional et un conseil général, auxquelles s'ajoutent les instances de représentation de l'Etat (les directions régionales, administrations déconcentrées des ministères) sous l'autorité du Préfet, représentant de l'Etat sur le territoire. Le CIOM (Conseil interministériel de l'Outre-mer) de novembre 2009 a ajouté le Commissaire au développement endogène, également actif en matière de coopération régionale. Dans le domaine économique, les acteurs légitimes sont multiples (Conseil Economique et Social Régional, chambres consulaires, Association pour le Développement Industriel de La Réunion - ADIR, syndicats patronaux, La Réunion Economique...) et parfois concurrents.

En matière de coopération régionale, les lois spécifiques à l'outre-mer dotent les conseils régionaux et généraux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux, au nom de la République, avec les Etats ou les organismes régionaux voisins²³. La Région Réunion peut également être membre associé ou avoir le statut d'observateur d'organisations régionales, comme respectivement au sein de la COI et du COMESA.

1.2. Les enjeux

1.2.1. Accompagner le développement économique de la région

²² Créé par la Loi d'Orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000, le FCR a pour objectif de contribuer à l'insertion des DOM dans leur environnement géographique en finançant les initiatives de coopération des acteurs locaux avec des partenaires étrangers.

²³ La loi n° 2000-1207 du 13 décembre 2000 d'orientation pour l'outre-mer a mis en place un dispositif afin de faciliter l'insertion des régions d'outre-mer dans leur environnement régional. Les dispositions du titre V de cette loi « de l'action internationale de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion dans leur environnement régional » confèrent des compétences aux conseils régionaux et aux conseils généraux dans le domaine des relations internationales.

L'AFD doit conduire dans la zone des projets de coopération régionale ayant trait à des actions porteuses de développement durable pour l'ensemble des territoires concernés, en cohérence avec les mandats de l'Agence dans ces pays.

Certains projets plus sensibles que d'autres (par exemple, les infrastructures de transport, de toute première importance en matière de développement) devront être instruits avec discernement afin de concilier les intérêts conjoints des pays de la zone.

Outre ceux portés au plan multilatéral par la COI au titre des biens publics (climat, environnement, biodiversité, ...), l'un des principaux enjeux de la coopération régionale est de favoriser les conditions pour l'essor des échanges économiques intra-zone et l'attractivité de la région. La spécificité de l'approche au niveau régional des enjeux de développement économique est d'intégrer dans les axes stratégiques du groupe AFD les objectifs prioritaires exprimés par chacun des Etats ou territoires français de la zone.

Il s'agit d'identifier les thématiques et axes d'actions porteurs d'un développement économique partagé pour chaque pays et contributifs d'un accroissement de la part des échanges économiques entre les Etats et territoires de la zone Océan Indien.

A titre d'illustration, l'encouragement des échanges économiques et commerciaux pourrait concerner à l'échelon multilatéral :

- la valorisation des ressources naturelles,
- la facilitation de la circulation intra-régionale des acteurs économiques,
- le soutien à la résilience de la COI aux crises économiques et financières régionales et mondiales,
- l'identification des obstacles au commerce de biens et services et la formulation de propositions pour les surmonter,
- la promotion de l'investissement et de l'attractivité dans la région Océan indien.

Certains champs ou secteurs pourraient concentrer les efforts de coopération régionale :

- la sécurité alimentaire (structuration des filières, standards, approvisionnement en matières premières, développement de filières communes à forte valeur ajoutée, labellisation régionale),
- l'autonomie énergétique (maîtrise de la demande en énergie, développement de politiques énergétiques basées sur une incorporation croissante d'énergies renouvelables, applications au transport, à l'habitat et à l'activité économique),
- la gestion des flux (personnes, fret, données, desserte maritime et aérienne ; infrastructures, développement des lignes, infrastructures numériques),
- le secteur de l'environnement (suivi de l'environnement par satellite, gestion durable des ressources marines et terrestres, lutte contre la pollution marine, collecte, gestion et valorisation des déchets, gestion de l'eau),
- les questions d'aménagement du territoire et de bâti (aménagement de l'espace urbain et rural, protection du littoral, conception de l'habitat),
- l'industrie touristique (promotion collective ; déclinaison du concept des « Iles Vanille » ; lien avec desserte aérienne, développement du tourisme de croisières),
- la valorisation de la biodiversité marine et du potentiel économique maritime (identification et caractérisation de la ressource halieutique et non halieutique, gestion durable des stocks lutte contre la piraterie),

- le développement des technologies de l'information et de la communication (équipements hardware, production de software, services aux entreprises).

1.2.2. Mieux prendre en compte les biens publics régionaux

Il entre dans les mandats de l'AFD de promouvoir les actions visant à protéger l'environnement et les ressources naturelles (climat, biodiversité incluant les thèmes de l'énergie et de la préservation des écosystèmes) de la zone qui sont à la fois des biens publics régionaux et un vecteur de croissance économique au niveau local (pêche, tourisme,...). L'Agence s'attache à renforcer les liens entre la préservation de l'environnement, de la biodiversité, de l'adaptation au changement climatique et le développement des activités économiques, notamment lié à la dynamique du secteur privé.

Dans une perspective de développement économique et social durable, à impacts maîtrisés sur l'environnement, toutes ces actions sont particulièrement importantes, dans une zone riche en biodiversité terrestre et marine, extrêmement vulnérable aux risques naturels, et dont l'accroissement du poids économique dans l'ensemble mondial dépendra en partie de la promotion de son capital naturel. La zone Madagascar-Plateau des Mascareignes est l'un des trente-quatre « hot spots » de la biodiversité mondiale. Les Mascareignes sont également identifiées comme l'un des dix sites remarquables de biodiversité marine.

Par ailleurs, quelques enjeux de développement humain, comme la lutte contre les pandémies ou la prévention et la protection des populations contre les risques et catastrophes naturels, sont par définition complexes dans une zone marquée par sa grande hétérogénéité et relèvent également d'une approche intégrée supranationale.

En matière de santé des populations, les rapports entre les îles de la zone sont marqués par une grande proximité mais également une très grande hétérogénéité de la situation sanitaire dans chaque pays et des indicateurs de santé généralement utilisés²⁴. L'interdépendance des populations et leur vulnérabilité face au risque épidémiologique appelle à la nécessité d'une approche régionale dans le domaine sanitaire.

Bien qu'également hétérogène au plan de ses indicateurs de développement éducatif, l'espace sous-régional concentre un certain nombre de déterminants en partage entre ses pays dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle : (i) la jeunesse de la population (moins de 15 ans : 33% en moyenne²⁵), (ii) la présence du français ou la proximité avec les espaces francophones dans le paysage linguistique, en cohabitation avec le créole, l'anglais ou le portugais et (iii) le fort potentiel de développement économique, du niveau de pays moins avancé (Madagascar, Comores, Mozambique) à celui de pays émergent (Afrique du Sud) en passant par celui de pays à revenu intermédiaire (Seychelles, Maurice, Botswana).

L'amélioration du niveau général (tant quantitatif et qualitatif) des systèmes éducatifs de base ou supérieurs, de l'offre de formation professionnelle et plus largement l'accès du plus grand nombre à la connaissance constituent des enjeux communs déterminants pour l'intégration économique et sociale des pays de la zone Océan indien.

En lien avec la préservation ou la production des biens publics et l'amélioration du niveau de développement humain, l'approche multilatérale continuera à être privilégiée pour traiter au niveau de la COI les questions touchant notamment la biodiversité (par exemple la protection

²⁴ Ecart de 89 places entre l'IDH 2010 de Madagascar et de Maurice. Taux de mortalité infantile plus de cinq fois supérieur aux Comores par rapport à Mayotte.

²⁵ Maurice 23.9%, Seychelles 21.9%, Madagascar 43.1%, Comores 41.6%, Mozambique 45.9%, Botswana 33.9%, Afrique du Sud 28.5%, La Réunion 25.5% - *Statistiques-mondiales.com*

des récifs coralliens²⁶), le renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique²⁷, la protection contre les risques naturels²⁸ ou la santé publique avec notamment la surveillance du risque épidémiologique et la protection des populations²⁹.

1.2.3. Améliorer la lisibilité de la coopération régionale : gouvernance de la coopération

L'objectif d'une meilleure intégration régionale des pays de l'espace indianocéanique nécessite des statistiques harmonisées et comparables entre les pays alors même que les Etats de la région présentent des niveaux de développement de leur appareil statistique très différents³⁰. Il pourrait être envisagé de promouvoir au sein de la COI une coopération entre ces Etats pouvant aller jusqu'au jumelage des instituts de statistiques bénéficiant d'une culture commune et devant faire face à des problématiques similaires, l'un des enjeux de cette coopération étant de partager un référentiel statistique collectif allant dans le sens de l'intégration.

Dans un contexte régional disparate, l'intégration de La Réunion et de Mayotte aux dynamiques économiques, sociales et environnementales de la zone apparaît dès lors

²⁶ Cette richesse, notamment dans l'Océan Indien, est fragilisée par : (i) le réchauffement de l'eau de mer, qui freine la symbiose avec les micro-organismes photosynthétiques ; (ii) l'acidification des océans par augmentation de l'absorption du CO₂ ; (iii) l'augmentation du nombre de cyclones, augmentant les dégâts causés la violence des vagues ; (iv) les activités humaines. C'est notamment le cas dans les DOM : (a) à Mayotte, compte tenu de l'augmentation impressionnante de la population : 24 000 habitants en 1958, 210 000 habitants en 2011 sur un territoire de 375 km² ; (b) dans une moindre mesure à La Réunion qui aura doublé sa population en une cinquantaine d'années : 516 000 hab. en 1982 ; 1 026 000 prévus en 2030). Sans cette protection naturelle des récifs, c'est une part importante de la biodiversité qui est menacée. Mais ce sont aussi, au niveau mondial, entre 500 millions et 1 milliard de personnes qui peuvent perdre leurs lieux de vie, leurs ressources alimentaires, leurs lieux de travail. Plus précisément, dans l'Océan Indien, il convient de noter la forte progression de la population dans des Etats déjà fragilisés (politiquement, économiquement, environnementalement) : cf. Comores et Madagascar, dont la hausse démographique va être impressionnante : 21,3 millions habitants en 2010 [25 fois la population réunionnaise] ; 54 millions prévus en 2050 [près de 45 fois].

²⁷ Du fait de leurs spécificités et de leur caractère océanique, les régions insulaires sont susceptibles d'être plus durement touchées par les phénomènes de montée des eaux ou de multiplication d'extrêmes climatiques, et leurs conséquences. Les Etats membres de la COI ont donc affirmé leur volonté de lutter contre leur vulnérabilité et de s'adapter aux effets induits par le changement climatique. Le Projet ACCLIMATE a pour finalité l'établissement d'une coopération régionale effective entre les Pays de la COI en matière d'adaptation aux impacts des changements climatiques et d'intégration de l'adaptation dans les différents secteurs. Son objectif spécifique est à court terme - le renforcement des capacités de la COI et de ses Etats membres en matière d'adaptation, de capacité de négociation dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur le climat, mais également le développement de projets et politiques à long terme et de mobilisation de fonds internationaux dédiés au climat.

²⁸ Les îles du sud-ouest de l'océan Indien sont particulièrement exposées à divers types de catastrophes naturelles : cyclone, inondation fluviale, inondation torrentielle, ruissellement urbain, mouvement de terrain en masse, chute de blocs, érosion, séisme, éruption volcanique, sécheresse, feu de forêt, tsunami, forte houle, marée de tempête. Le projet Risques Naturels de la COI (GRCN-COI) vise à participer à la protection des populations et des biens des Etats membres de la COI face aux catastrophes naturelles.

²⁹ Dans l'Océan Indien, l'épidémie de Chikungunya en 2006 a été d'une ampleur exceptionnelle. Elle a révélé l'interdépendance et la grande vulnérabilité des pays face au risque épidémique, aggravée par le contexte insulaire et les différences socio-économiques et sanitaires. Cet épisode a eu un impact important sur les économies et en particulier sur celle du tourisme. D'autres menaces comme la dengue, le choléra ou la fièvre de la Vallée du Rift ont depuis montré leur capacité de diffusion régionale. Les Etats membres de la COI ont décidé d'instruire un projet régional de surveillance épidémiologique (RSIE-COI) sur la base des recommandations d'experts internationaux et régionaux formulées sous l'autorité de l'OMS.

³⁰ L'indice de capacité statistique de la banque mondiale montre des écarts importants entre les pays de la région : Comores (48), Seychelles (53), Madagascar (68) et Maurice (75).

nécessaire à un développement plus pérenne de leurs économies encore très dépendant des échanges avec la métropole et le continent européen.

La stratégie de coopération régionale de l'AFD pour la zone Océan Indien doit permettre de rapprocher les axes d'intervention de l'Agence dans les Etats, auprès de la COI et dans les départements de La Réunion et de Mayotte autour de quelques dénominateurs communs :

- Les préoccupations communes aux pays de la zone relatives aux biens publics régionaux relèvent de l'échelon supranational légitime et efficace pour fédérer les approches et les actions en faveur de la connaissance et la préservation de la biodiversité, de l'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques et catastrophes naturelles ou de suivi épidémiologique et sanitaire. Pour la préservation des Biens Publics dans la zone Océan Indien et dans la perspective de la conférence «Rio + 20 » de Juin 2012, l'AFD poursuivra ses interventions en faveur de la COI.
- Les orientations de la coopération régionale bilatérale entre La Réunion ou Mayotte et les Etats de la zone dépendent (i) du niveau de développement et des priorités sectorielles exprimées par le pays partenaire et (ii) des stratégies ou logiques d'intervention exprimées par les acteurs ultramarins dans chacun de ces pays. Ainsi, une coopération régionale active pourra se développer en matière de santé ou d'éducation entre La Réunion ou Mayotte et Madagascar, les Comores ou le Mozambique. Avec Maurice, La Réunion aurait plutôt vocation à coopérer sur les questions relatives au transport, à l'énergie ou à l'environnement.
- Pour tous les Etats et en fonction des spécificités de leurs économies, le développement des échanges économiques et commerciaux mutuellement profitables constitue un axe intégrateur qu'il faut encourager dans le contexte de mondialisation des flux d'échanges internationaux et de renchérissement du coût du transport. Il en va ainsi du développement des infrastructures et des services (infrastructures portuaires, aéroportuaires, transport aérien et maritime, télécommunications et désenclavement numérique) qui sont nécessaires à l'accroissement des échanges dans la région³¹.
- Sur certains sujets de portée régionale, la coopération économique sera encouragée à un échelon multilatéral (par ex : Union des Chambres de commerce et d'industrie de l'Océan Indien - UCCIOI - pour promouvoir des politiques intégrées dans certains secteurs tels que la gestion des déchets ou la constitution de clusters d'entreprises ou de démarches communes de branches en matière de formation professionnelle). Il s'agira à la fois de contribuer à une meilleure intégration des acteurs économiques de la zone pour accroître le flux des échanges intra-zone mais également de renforcer l'attractivité de la zone et la capacité à investir ensemble plus efficacement les opportunités économiques liées au développement de la demande dans des pays comme l'Inde ou la Chine (ex : Les « Iles Vanille » pour le tourisme).

³¹ Le développement des infrastructures dans les Etats voisins permet de réduire les « coûts d'approche » des marchés de ces pays par les acteurs de La Réunion ou de Mayotte. L'AFD veillera dans l'instruction de ces projets, à s'assurer de leur cohérence et de leur complémentarité avec celles de La Réunion ou de Mayotte.

2. LES OBJECTIFS POUR LA ZONE OCEAN INDIEN

Les objectifs que se fixe l'AFD pour développer la coopération régionale dans la zone Océan Indien relèvent donc à la fois :

- d'un dialogue rapproché avec la COI,
- d'une appréhension adaptée des enjeux économiques et sociaux dans chaque entité de la zone et de la compréhension des priorités sectorielles auxquelles la dynamique de coopération de proximité avec les DOM peut apporter une réponse pérenne,
- d'une bonne connaissance des stratégies sectorielles et moyens que les acteurs institutionnels des DOM veulent affecter aux actions de coopération afin d'en assurer la promotion auprès des autorités nationales des pays de la zone,
- d'une capacité pour l'Agence à catalyser les outils financiers qu'elle intermédie à La Réunion ou à Mayotte et dans les Etats étrangers avec ceux des autres acteurs français de la coopération (collectivités locales, notamment) et des bailleurs de fonds internationaux au développement et à contribuer à en accroître l'effet de levier notamment par son expertise en ingénierie financière (par exemple, pour parvenir à une meilleure articulation des fonds structurels européens FED et FEDER).

Afin d'améliorer la lisibilité des actions, l'AFD pourrait inscrire à l'agenda de la conférence annuelle de coopération régionale Océan indien la présentation d'un bilan/état de la coopération économique régionale entre les départements d'outremer et les Etats de la zone ou la COI.

Par ailleurs, l'AFD s'emploiera à développer une communication régionale spécifique portant sur (i) la promotion de ses instruments de financement et d'expertises et (ii) une synthèse annuelle du bilan présenté lors de la conférence de coopération régionale. Un focus pourra compléter cette présentation sur un projet ou une action illustrant l'opérationnalité de la coopération économique régionale et exemplaire d'une meilleure mobilisation des différents outils de financement.

Le point focal de l'AFD sera l'agence de Saint-Denis afin de suivre la mise en œuvre de la stratégie, en liaison avec l'ambassadeur en charge de la coopération régionale pour l'Océan Indien.

2.1. Soutenir les priorités sectorielles

2.1.1. La santé

L'épidémie de Chikungunya survenue dans les Etats de la zone ouest de l'Océan Indien en 2006 a révélé la grande vulnérabilité et l'interdépendance sanitaire de ces pays. La gravité de cette épidémie résulte de l'accumulation de plusieurs facteurs ; une détection et reconnaissance tardives de son ampleur par les pays, une insuffisante préparation à faire face à de tels événements et une communication inadéquate lors de la survenue de telles crises de santé publique.

En mars 2008, l'AFD a accordé une subvention de 5,6 M€ à la COI pour la mise en œuvre d'un Réseau Régional de Surveillance et d'Investigation des Epidémies dans les Etats membres de l'Océan Indien (RSIE). Ce projet a permis de développer une coopération sans précédent dans le domaine de la santé entre les îles de l'océan Indien. L'AFD envisage de financer le second volet de ce projet avec la mobilisation d'une subvention de 6 M€. Il

reposera sur trois objectifs spécifiques, en accord avec le cadre stratégique de l'approche *One Health*³².

- Poursuite et renforcement du réseau régional de surveillance épidémiologique mis en place par le projet RSIE avec intégration d'un réseau régional de surveillance en santé animale.
- Renforcement des capacités nationales de surveillance des maladies transmissibles en santé humaine et en santé animale.
- Intégration pérenne de l'Unité de veille Sanitaire au sein de la COI.

Concernant la gestion des risques et catastrophes naturelles, le projet Risques Naturels de la COI, démarré en Novembre 2011 (subvention de 2 M€) vise à l'amélioration de la connaissance des risques et au renforcement des capacités nationales et régionales en matière de veille, d'alerte et de secours. Il permettra également de développer des modes de reconstruction et de réhabilitation rapide, grâce à des ressources mobilisables en cas d'urgence et des mécanismes de protection financière adéquats.

Dans le secteur de la santé, secteur de concentration de l'AFD aux Comores et à Madagascar et d'intervention à La Réunion et à Mayotte, des partenariats avec d'autres acteurs (ONG, établissements hospitaliers) s'avèrent certainement pertinents et devront être encouragés

Le Croix-Rouge française, avec son programme de Plateforme d'Intervention Régionale Océan Indien (PIROI) qui bénéficie d'une subvention de l'AFD de 750 K€, et la COI ont signé un accord de partenariat en avril 2012 pour mettre en commun les compétences, les connaissances et les expériences respectives des deux organisations. Cette collaboration a pour ambition d'être opérationnelle dans les projets Risques Naturels et RSIE, notamment par la mobilisation des réseaux Croix-Rouge et Croissant-Rouge dans la région et par la mise en œuvre de formations communes.

Par ailleurs, le Centre hospitalier universitaire (CHU) de La Réunion entretient une coopération soutenue avec plusieurs établissements hospitaliers de la région. A titre d'exemple, le CHU et le ministère de la santé du Mozambique ont signé un mémoire d'entente pour jumeler l'hôpital provincial de Pemba et le CHU en mars 2011. L'accompagnement de la coopération du CHU de La Réunion devra être poursuivi, en particulier dans le cadre de la stratégie de coopération sanitaire Océan Indien adoptée par l'ARS-OI. Cette stratégie a pour objectif de développer une meilleure concertation entre les acteurs de la coopération sanitaire de La Réunion et de Mayotte et de mettre en œuvre des actions concertées répondant à des priorités communes³³. L'AFD, consultée lors de

³² Cette approche intégrée de la santé repose sur le renforcement des collaborations entre santé humaine, santé animale et gestion de l'environnement, avec un accent notamment sur (i) le développement des capacités de surveillance et de réponse aux niveaux international, régional et national, (ii) le renforcement des systèmes d'alerte rapide et de détection et (iii) le renforcement des capacités des autorités sanitaires en matière de prévention, de préparation et d'intervention face aux foyers de maladies.

³³ Les priorités sanitaires établies au sein de ce document sont : (i) maîtriser les risques sanitaires partagés entre les pays de la région, (ii) faire face à la menace des maladies non-transmissibles, (iii) atteindre les objectifs du millénaire en santé maternelle et infantile, (iv) lutter contre les infections associées aux soins et améliorer la sécurité de la prise en charge des patients, (v) disposer de personnels de santé qualifiés et motivés et (vi) anticiper pour maîtriser les conséquences sur la santé des évolutions démographiques et des phénomènes migratoires.

Les objectifs définis par cette stratégie sont les suivants : 1. Atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans la zone Océan Indien, 2. Renforcer la lutte contre les maladies émergentes, dont les maladies infectieuses d'origine animales, 3. Développer la prévention et la prise en charge des maladies non-transmissibles et 4. Lutter contre les infections associées aux soins et l'amélioration de la sécurité de la prise en charge.

l'élaboration du document stratégique, participera à la coordination des acteurs de la coopération dans le domaine de la santé qui sera mise en place dans le cadre de la cellule d'appui aux actions de coopération au sein de l'ARS-OI. Il a été préconisé une concertation accrue et une consultation effective des partenaires étrangers dans le cadre de l'opérationnalisation de cette stratégie et de la mise en œuvre des projets qui en découlent

La cartographie et la diffusion des compétences disponibles et mobilisables dans le secteur sanitaire à La Réunion et à Mayotte participeront également à l'émergence de nouvelles collaborations

Enfin, les spécificités et atouts des deux DOM de l'Océan Indien ont vocation à être mieux valorisés dans les analyses de l'Agence relatives aux activités dans les Etats étrangers de la zone. Suite à un rapport rédigé sur l'impact des migrations sur la santé publique à Mayotte, une étude sur une meilleure utilisation régionale du plateau technique médical réunionnais a par ailleurs été cofinancée avec le CHU³⁴.

2.1.2. L'éducation et la formation professionnelle

A l'image des économies de la région, les systèmes éducatifs des pays de l'Océan Indien reflètent des situations très différenciées, mais également quelques éléments d'unité comme le partage de la langue française à Maurice, à Madagascar, aux Comores et aux Seychelles.

L'éducation et la formation professionnelle constituent un des axes prioritaires d'intervention de l'AFD dans la Grande Ile. L'Agence a participé au financement du programme multibailleurs « *Education de base à Madagascar* » à hauteur 8,5 M€, achevé en 2010, et a poursuivi son implication dans le secteur éducatif avec une subvention de 17 M€ au programme « *Education Pour Tous* » (EPTM).

Ce dernier programme a associé de manière significative les acteurs réunionnais dans le cadre du cofinancement de certains volets (formation des chefs d'établissements, formation des cadres du service de l'évaluation par le GIP FCIP - formation continue et insertion professionnelle – de l'académie de La Réunion) et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (par le bureau régional Océan Indien du Centre International d'Etudes Pédagogiques – CIEP – basé à La Réunion).

Un nouveau volet du programme EPTM est en cours d'instruction, prolongeant les activités d'appui à la structuration du secteur éducatif malgache et développant plusieurs actions en faveur de l'éducation secondaire. Parallèlement, l'AFD met en œuvre à Madagascar des activités dans le domaine de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Une coordination accrue avec les activités des acteurs réunionnais en matière de coopération éducative dans la région sera encouragée.

Maurice marque son intérêt pour un transfert d'expertise dans le domaine éducatif, par exemple pour la prise en charge pédagogique des enfants handicapés. La demande de coopération existe également de la part des Seychelles, en particulier en soutien à la langue française dont la pratique est en diminution.

La Réunion mène depuis plusieurs années une coopération active dans le domaine éducatif dans la région. Les initiatives sont nombreuses mais souvent désordonnées, difficiles à référencer et partant à valoriser.

³⁴ Cf. AFD, Département de la Recherche, série Documents de travail : DT n°90 (janvier 2010) : « *Migration, santé et soins médicaux à Mayotte* » ; DT n°107 (mars 2011) : « *Prises en charge spécialisée des patients des pays de l'Océan Indien dans les hôpitaux de La Réunion : état des lieux et propositions* ».

Afin de mieux maîtriser ces appuis, le Recteur d'académie de La Réunion sous l'égide de l'Ambassadeur délégué à la coopération dans l'océan Indien a créé le Conseil de Coopération Educative de l'Océan Indien (CCE-OI³⁵ visant à la coordination des acteurs français de la coopération dans le domaine de l'éducation. Il est prévu que ce Conseil se dote d'un document stratégique d'orientation pour la fin de l'année 2012.

L'AFD, représentée par son agence de Saint-Denis, participe aux travaux du CCE-OI qui contribuent à la clarification des axes de la coopération régionale des acteurs éducatifs français et à la visibilité de leur offre. L'Agence s'attachera à communiquer sur ses activités dans la région dans le cadre du comité et, autant que possible, à informer ses membres sur les orientations des politiques publiques éducatives dans les pays où elle intervient sur ce secteur.

2.1.3. L'environnement, le climat et la biodiversité

Le secteur de l'environnement recouvre les interventions visant à la gestion durable des milieux et des ressources (déchets, eau, assainissement), le climat (lutte contre le réchauffement climatique et mesures d'adaptation aux modifications du climat), la préservation de la biodiversité et des écosystèmes terrestres et marins ou la promotion des modes d'énergie décarbonés (énergies renouvelables).

Le groupe AFD est fortement investi dans le monde sur ces thématiques qui guident la plupart de ses interventions et fondent certains de ses mandats (notamment en pays émergents).

Dans la région de l'Océan Indien, le groupe AFD développe d'importants programmes de préservation de l'environnement, en particulier à Madagascar et au Mozambique avec l'appui aux aires protégées et aux parcs nationaux³⁶. A Maurice et en Afrique du Sud, l'Agence intervient dans le domaine du changement climatique et du développement durable, avec la mise à disposition de lignes de crédits à taux réduit à destination du secteur privé ou à travers des appuis aux politiques publiques en faveur du développement durable, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

A La Réunion et à Mayotte, l'AFD³⁷ appuie les politiques publiques volontaristes en matière de bonne gestion environnementale et accompagne les collectivités désirant réaliser des investissements dans la maîtrise de l'énergie et la gestion économe des ressources naturelles³⁸. A Mayotte, dans le secteur de la biodiversité, l'AFD s'est vue confiée en octobre 2010 un mandat de gestion de financements du FED (3 M€ au total) pour la mise en place d'un projet visant à créer ou renforcer les aires marines protégées des Iles Glorieuses (TAAF) et de Mayotte. De tels montages s'appuyant sur l'AFD intermédiaire des fonds européens seront encouragés dans la perspective de l'accès prochain de Mayotte aux fonds structurels européens.

L'AFD concentre déjà plusieurs appuis à la COI dans le secteur de l'environnement. Après les projets des Aires marines protégées et ACClimate, deux nouvelles opérations sont

³⁵ Placé sous l'égide du Recteur d'Académie et de l'Ambassadeur délégué à la coopération dans l'océan Indien, avec la participation des COCAC des pays de l'océan Indien, ce comité a été créé en 2011 dans le but de faciliter les projets de coopération éducative mais aussi de veiller à la complémentarité des actions.

³⁶ Appui à la Fondation pour les aires protégées et la biodiversité de Madagascar, premier Trust Fund pour la conservation de la biodiversité en Afrique. Appui aux parcs nationaux des Quirimbas et du Limpopo au Mozambique.

³⁷ Notamment en partenariat avec l'ADEME dans le cadre d'une convention nationale signée en 2010.

³⁸ étude sur la réutilisation des eaux usées de la STEP de la Ville du Port, financement de plusieurs collèges respectant les normes environnementales, de STEP répondant aux normes environnementales de l'UE, financement d'aménagement urbain HQE (logements, équipements sociaux).

actuellement à l'étude pour la préservation de la biodiversité. Elles pourraient s'inscrire dans un programme plus global, porté par l'UE, de promotion de la biodiversité dans la zone :

- (i) une opération co-portée par le MAEE et l'AFD (via le FFEM) sur la préservation des écosystèmes marins et notamment les récifs coralliens, à l'instar du programme CRISP dans le Pacifique sud, avec un volet sur les Aires marines protégées et la gestion des pêches côtières,
- (ii) un projet de réhabilitation des écosystèmes insulaires et de lutte contre la prolifération des espèces envahissantes, considérée comme l'une des principales sources de perte de biodiversité dans les écosystèmes insulaires tropicaux.

A l'échelon bilatéral, les échanges multiples entre acteurs institutionnels et privés mauriciens et réunionnais dans le cadre de l'Accord intergouvernemental relatif à la coopération sur le développement durable et la maîtrise de l'énergie signé le 24 janvier 2011 sont illustratifs de partenariats mutuellement profitables où l'expérience et les bonnes pratiques acquises dans un pays peuvent bénéficier au pays voisin. Ce type d'actions devra être poursuivi et encouragé dans une perspective de partage des connaissances et des expériences et du développement d'une expertise spécifiquement régionale.

Etat d'avancement des actions dans le cadre de l'Accord intergouvernemental MDE Réunion –Maurice

- Appui de l'ARER (Agence Régionale de l'Energie de la Réunion) à la mise en place d'un observatoire de l'énergie : l'ARER a diligenté une première mission en Octobre 2011 en appui au Ministère de l'énergie mauricien pour produire une première base de données et faire des recommandations sur la mise en place du cadre institutionnel et les informations supplémentaires à récolter.
- Appui d'EDF à la rédaction des documents d'appel d'offres de 10MW de photovoltaïque : EDF a réalisé des missions d'appui au CEB (Central Electricity Board) en Octobre et Novembre 2011 pour réaliser un diagnostic technique du secteur électrique mauricien, identifier les forces et faiblesses de la situation actuelle du réseau électrique et les facteurs clés de succès et appuyer la rédaction des documents de références pour le lancement de l'appel d'offre (Convention de raccordement, convention d'exploitation, contrat d'achat, facturation).
- Appui de l'ADEME et du LEU (Laboratoire d'Ecologie Urbaine) à la rédaction du cahier des charges pour la réhabilitation d'un bâtiment public : un architecte du LEU a effectué une mission de quelques jours en Juin 2011 pour appuyer le département architecte du Ministère des Infrastructures Publiques à la rédaction du cahier des charges pour la réhabilitation d'un bâtiment public de bureaux.
- Formation à l'architecture bioclimatique de 12 architectes publics par l'ADEME : 12 architectes mauriciens ont pu participer au deux sessions de formation qui se sont tenues du 28 Novembre au 8 Décembre 2011 à la Réunion avec pour objectifs de (i) fournir des règles de conception adaptées de façon à mieux appréhender la ventilation naturelle et le confort hygrothermique en zone tropicale, (ii) établir un retour d'expériences par rapport à la réglementation thermique et aux prescriptions des outils Perene et Batipéi et (iii) présenter les premiers projets ayant abouti dans le cadre de la démarche Prebat-Réunion.

Des pistes de collaboration futures sont évoquées :

- Appui à la mise en œuvre de l'étiquetage énergétique que Maurice s'apprête à mettre en place, avec un accompagnement des distributeurs.
- Observatoire de l'énergie : appui à l'observatoire pour compléter le bilan, formuler des observations statistiques et mener des études complémentaires fouillée (ex enquête ménages, transport...).
- Formation professionnelle sur les installations de chauffe eau solaire.

2.1.4. Le développement des échanges économiques par le soutien aux projets régionaux structurants et l'accompagnement des entreprises

L'un des leviers centraux de l'insertion régionale est le développement des échanges économiques privés au sein de la zone, nonobstant le contraste de la taille des économies ou l'inégal degré d'ouverture aux échanges extérieurs.

Agir en faveur d'une meilleure intégration économique dans la zone Océan indien impose de favoriser :

- des infrastructures de transport et de communication modernes, fiables et adaptées au développement encouragé du trafic intra-zone,
- la structuration de filières régionales porteuses permettant de valoriser les savoir-faire et atouts de la zone pour saisir plus efficacement les marchés hors zone Océan Indien (par exemple dans le secteur du tourisme ou des ressources océaniques),
- le développement de l'activité des entreprises à l'international et le meilleur financement de leurs besoins,
- la promotion d'outils ou de modes d'organisation collaboratifs entre les entreprises afin de développer une culture de « faire ensemble » insuffisamment répandue dans la zone (processus et outils de type clusters ou grappes d'entreprises).

Le soutien de l'AFD aux projets d'infrastructures régionales (ports, aéroports, câbles sous-marins de communication) contribue au désenclavement des économies insulaires et à l'amélioration de leur connectivité avec les zones d'échanges proches ou plus lointaines (Afrique, Asie). Si les économies les plus dynamiques et les plus structurées de la région sont dotées de moyens de transport performants et modernes³⁹, les dessertes internes à la zone sont encore peu développées, notamment pour Mayotte, Madagascar, le Mozambique ou les Comores, territoires dont le développement passe par le désenclavement. La zone bénéficie néanmoins d'atouts grâce aux pôles dynamiques que sont l'Afrique du Sud, Maurice et La Réunion. L'existence d'infrastructures de transport et de communication solides et fiables est nécessaire à l'intégration économique des pays de la zone.

Le groupe AFD poursuivra ses appuis aux initiatives visant à mieux interconnecter les pays de la zone, comme la création d'une compagnie maritime régionale ou les investissements de modernisation et d'extension des ports et aéroports.

Avec les outils financiers à sa disposition, le groupe AFD poursuivra parallèlement ses appuis à la dynamique privée régionale notamment avec son programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) multipays de l'Océan Indien. En cours d'instruction, ce projet vise identifier les leviers d'amélioration des échanges économiques régionaux en soutenant l'émergence de filières ou secteurs porteurs (sécurité alimentaire, gestion des déchets, formation professionnelle, tourisme, TIC...). D'autre part, l'AFD promeut également des modes d'association collaborative de type clusters ou grappe d'entreprises à l'échelle de deux ou plusieurs pays (notamment dans le secteur du tourisme avec le label des Iles Vanille).

L'objectif est également de faciliter les partenariats équilibrés entre acteurs économiques répondant à une logique de marché régional. Il en va ainsi du projet en cours d'identification à La Réunion d'une filière céréalière malgache pour approvisionner les besoins locaux et ceux des filières élevage de La Réunion ou de Maurice.

³⁹ Notamment l'Afrique du Sud, avec le seul aéroport d'importance de l'Afrique orientale, et Maurice, avec un aéroport devenu un hub majeur et un port qui s'impose en tant qu'escale des grandes lignes de porte-conteneurs et tend à assurer la fonction de port d'éclatement du trafic maritime dans la région.

Enfin, le mandat de l'AFD en outremer inclut la promotion du secteur privé et le développement des entreprises notamment à l'international. Dans ce cadre, une vaste palette d'outils financiers existe pour appuyer les entreprises ultramarines souhaitant développer leur activité à l'international

Le Conseil interministériel de l'Outre-mer du 6 Novembre 2009 a ainsi mis en exergue la nécessité de favoriser un développement plus endogène des économies ultramarines, synonyme de valorisation des productions locales. Ceci passe par le développement des exportations domiennes, notamment dans la sous-région⁴⁰ et par l'implantation d'entreprises ultramarines dans la zone.

En écho, l'AFD poursuit le même objectif dans plusieurs pays de la zone à savoir favoriser l'essor du secteur privé en intervenant en appui des banques commerciales ou directement. Dans les Etats, le groupe AFD développe des outils de financement adaptés aux besoins en investissement des entreprises implantées dans ces pays pour les besoins du marché domestique ou pour accompagner leur essor à l'international.

Le groupe AFD veillera à faire mieux connaître l'ensemble des outils de financement via la mise en place d'une communication spécifique qui pourra faire l'objet d'une information sous forme d'une synthèse sur leur utilisation chaque année dans le cadre de la conférence de coopération régionale.

2.2. Promouvoir la mise en réseau des acteurs et encourager la synergie des actions

2.2.1. Aider à organiser la cohérence entre l'offre et la demande de coopération

L'AFD s'emploiera à encourager la mise en cohérence entre l'offre et la demande de coopération.

Par « demande de coopération » il faut entendre (i) la connaissance actualisée de la stratégie de développement nationale en vigueur dans chaque Etat de la zone et des axes stratégiques soutenus au niveau de la COI, (ii) les projets en découlant en particulier dans les secteurs de concentration de la coopération française ou spécifiquement appuyés au niveau de la COI et (iii) les besoins en financements et expertises qu'ils requièrent. Relève également de cette nécessité, la bonne appréhension des modalités de contractualisation en vigueur dans chaque Etat et à la COI (en particulier les procédures d'appel d'offres).

L'offre de coopération regroupe l'ensemble des moyens techniques et financiers que les acteurs français peuvent offrir en réponse à la demande identifiée. Cette offre doit être organisée de telle manière qu'elle soit plus lisible par les partenaires étrangers et qu'elle soit opérationnellement exploitable.

Ceci passe par l'amélioration de la connaissance réciproque (Réunion/Mayotte et Etats souverains de la zone) des stratégies domiennes de coopération (y inclus les moyens en expertise qualifiée mobilisable) et des politiques sectorielles nationales et attentes/besoins des pays de la zone. En qualité d'agence de développement bilatérale, l'AFD est à même de contribuer à mieux faire connaître les logiques d'intervention des acteurs institutionnels domiens, les politiques et programmes sectoriels menés par les Etats de la zone, l'offre en appui/conseil et expertise et les besoins ou demandes découlant de ces programmes.

⁴⁰ La mise en place progressive des accords de partenariat économiques (APE) est également génératrice d'opportunités pour les entreprises ultramarines grâce au désarmement tarifaire *a priori* induit dans les Etats voisins signataires.

Pour ce faire, à partir de La Réunion, point focal de coordination de la stratégie et avec les contributions de ses agences de la zone, l'AFD peut assurer la collecte, la mise en forme et la diffusion régulière aux acteurs institutionnels concernés des éléments d'information suivants :

- Politiques et éléments programmatiques nationaux des Etats de la zone dans un certain nombre de secteurs identifiés comme vecteurs d'une coopération institutionnelle régionale (santé, éducation, politiques environnementales, politique de la ville, etc..).
- Cartographie des secteurs de concentration, programmes et projets financés ou cofinancés par le groupe AFD dans ces secteurs.
- Mise en exergue et qualification d'une demande d'appui institutionnel et d'expertise émanant des autorités nationales (ou de la COI) relayée par les Agences AFD dans les Etats et susceptible d'être répondue par les acteurs de La Réunion ou de Mayotte.
- Cartographie des compétences et expertises à La Réunion et à Mayotte pour chaque secteur clé de coopération. Cette cartographie qui reste à élaborer par les acteurs institutionnels devra préciser les conditions de mobilisation de l'expertise (mode de facturation, contraintes de disponibilité, etc..). Elle aura vocation à être diffusée dans le réseau des agences AFD des Etats de la zone et des services des postes diplomatiques ainsi qu'aux maîtrises d'ouvrages publiques des Etats concernés. Elle devra être régulièrement actualisée.
- Un bilan annuel du développement des relations économiques de cette expertise avec les acteurs des pays de la zone pourra être dressé par l'Agence et présenté lors de la Conférence de coopération Océan Indien.

Les agences AFD des Etats étrangers et celles de La Réunion et de Mayotte renforceront leurs liens afin d'accroître les effets de réseau propices au développement de la coopération institutionnelle à l'échelle de la région Océan Indien. Pour ce faire, deux rencontres annuelles seront organisées entre les directeurs AFD pour échanger sur les projets à portée régionale. La première pourrait se tenir à Paris en début d'année en marge des réunions annuelles du réseau des directeurs AFD. Une seconde réunion pourrait se tenir en marge de la conférence de coopération régionale dans l'un des Etats ou territoire de la zone.

2.2.2. La coopération institutionnelle : renforcer les partenariats et l'accompagnement des initiatives locales de coopération

L'Agence s'attachera à apporter une contribution à l'élaboration ou la mise à jour des orientations stratégiques des acteurs institutionnels français des deux DOM en matière de coopération régionale. Par ses relations « de terrain » dans chacun des DOM avec les principaux acteurs institutionnels, l'AFD peut participer aux réflexions sur les orientations stratégiques de coopération régionale dans le cadre des thématiques prioritaires de l'AFD pour la région à savoir les biens publics (préservation de l'environnement et de la biodiversité terrestre et marine, climat, promotion des énergies renouvelables) et la santé et l'éducation dans le cadre des initiatives de l'ARS Océan Indien et du rectorat de La Réunion.

L'AFD apportera son appui à l'identification et la coordination des projets en articulation avec des stratégies d'intervention des acteurs réunionnais (exemple du partenariat CHU / hôpital de Pemba dans le cadre du PESCAD).

L'Agence a également signé plusieurs accords de partenariat portant sur la mise en synergie des actions de la coopération décentralisée (ex : commune du Port, Région Réunion) et de ses propres projets de développement dans les pays de la zone.

Par ailleurs, l'AFD poursuivra ses appuis directs ou via la COI à l'Observatoire des Villes et des Ports de l'Océan Indien⁴¹ engagé pour la réalisation de deux études en 2011 et 2012 portant sur les pratiques environnementales des villes-ports de l'Océan Indien et les conditions d'accueil de la croisière. L'association réalise également une veille stratégique sur les problématiques de développement des villes portuaires et des ports de la zone Océan Indien et assure toute étude ou toute activité économique se rapportant à sa vocation. Elle constitue un outil opérationnel non gouvernemental de premier plan en faveur de l'intégration économique régionale.

Plus largement, l'Agence pourra susciter une meilleure information des coopérations décentralisées réunionnaises sur leurs actions respectives en proposant la création (et l'animation) d'un club local des coopérations décentralisées, lieu d'échanges sur les projets soutenus par ces coopérations et de partage sur leurs financements nationaux.

2.2.3. Le développement des échanges économiques et commerciaux au sein de la région

La COI porte depuis sa création une coopération plutôt opérationnelle, fondée sur des projets dans les domaines du développement durable, du développement humain et des échanges culturels. L'intégration économique dans la région était jusque là portée par le COMESA, mais avec le lancement du processus de la tripartite et l'émergence du groupe CMMS dans les négociations APE, la COI inscrit désormais l'insertion économique et commerciale au titre de ses objectifs prioritaires⁴².

Il a été décidé à l'occasion du 27^e conseil des Ministres de la COI (6 octobre 2011) de créer un « *Comité de Pilotage sur l'Espace Economique et Commercial* » (CPEEC) chargé d'intensifier les échanges entre les îles de la COI et d'accélérer l'intégration régionale, dans le cadre de l'axe stratégique 2 de l'organisation intergouvernementale « *économie, commerce et infrastructures* ». La COI souhaite ainsi renforcer son rôle économique et commercial à travers la création d'un espace d'échanges renforcés entre les Etats membres de la COI.

Afin d'appuyer la programmation de l'organisation régionale en matière d'insertion économique, l'AFD a mis à disposition de la COI un fonds d'études de 200 K€ visant à dynamiser la coopération économique et commerciale entre les Etats membres. Ce fonds permettra, dans le cadre des priorités définies par le CPEEC, de financer une à deux études qui auront pour objet d'identifier et de faciliter les leviers de développement du commerce sous régional. Plusieurs sujets sont à ce jour pré-identifiés (la gestion des déchets et l'identification de filières régionales de valorisation, la sécurité alimentaire, la formation professionnelle, notamment dans le domaine du tourisme, les TIC).

⁴¹ Délégation régionale de l'AIVP (Association Internationale Villes et Ports basée au Havre) dans l'Océan Indien et dont les membres associés sont les villes du Port (Réunion), de Port-Louis (Maurice), de Victoria (Seychelles), de Durban (Afrique du Sud), de Toamasina (Madagascar) et les autorités portuaires des villes précitées ainsi que de Mombasa (Kenya) et de Mutsamudu (Comores). Le port de Longoni et la ville de Mamoudzou (Mayotte) sont en discussion pour intégrer l'observatoire.

⁴² Les actions de la COI dans le domaine du renforcement de la coopération économique régionale sont principalement mises en œuvre avec les moyens du Programme d'Appui à l'Intégration Régionale II (PAIR II). Le COMESA est mandaté pour la gestion de ce projet qui s'inscrit dans la stratégie d'Aide au Commerce de l'Union Européenne dans la région. Un volet de ce programme est spécifiquement réservé à la COI, doté de 5 M€ par le 10^e FED, visant à apporter une contribution complémentaire au COMESA et à l'agenda général d'intégration régionale dans le cadre de la Tripartite (COMESA, SADC, l'EAC). Il permettra également de promouvoir la spécificité de l'Océan Indien au sein de la région dans son ensemble. Ce volet COI du programme PAIR II pourrait contribuer au financement d'études et d'actions dans le secteur du tourisme et autour du concept de promotion touristique régionale des « Iles Vanille ».

L'AFD peut également mettre en place des projets visant à appuyer le développement économique par la fluidification des échanges commerciaux. Avec l'outil « PRCC » (programme de renforcement des capacités commerciales) visant à faciliter les échanges commerciaux régionaux dans les géographies considérées, l'AFD peut intervenir en financement d'un Etat étranger ou d'une organisation régionale. Un programme multipays d'appui au secteur privé est en cours d'instruction pour la zone de l'Océan Indien. Ses objectifs sont (i) d'appuyer ou de renforcer les approches dans les filières économiques porteuses à l'échelle de la zone (tourisme, déchets, transports,..) et (ii) d'encourager les modes d'organisation collaborative entre les acteurs économiques (clusters, pôles communs de formation professionnelle, par exemple).

Par ailleurs, à La Réunion, l'AFD participe à la démarche fédératrice initiée avec la plateforme régionale export⁴³ par la promotion et la diffusion des outils de financement de l'internationalisation des entreprises et la mise en place d'un guichet unique à l'export au service des entreprises installées à La Réunion. Au sein de ce regroupement, l'AFD pourra travailler au côté de ses partenaires à l'identification et à la promotion de secteurs économiques porteurs de compétitivité.

Les agences AFD dans ces DOM contribueront à améliorer l'accès des entreprises et bureaux d'expertise de La Réunion et de Mayotte à l'information sur les opportunités d'affaires générées par les projets financés par le groupe AFD dans les Etats étrangers de la zone Océan Indien. Il s'agit de constituer à l'agence AFD de La Réunion une base de données des financements consentis par l'AFD, consultable en ligne sous un format facilement accessible aux PME et bureaux d'études cherchant à développer leur activité à l'international.

L'AFD continuera à prendre une part active dans l'émergence et la construction d'initiatives à portée régionale telles que :

- les échanges générés dans le cadre des programmes GERRI à La Réunion et Maurice Ile Durable (MID),
- la valorisation des partenariats EDF/ADEME/ARER/Ministère mauricien de l'énergie,
- la structuration de *clusters* (par exemple dans le domaine des biotechnologies entre La Réunion et Maurice ou dans le secteur des déchets et de l'environnement),
- les perspectives de développement touristiques combinant les atouts de chaque île dans le cadre de l'initiative des « îles Vanille », dans la mise en valeur du potentiel océanique avec le cluster maritime Réunion/TAAF/Mayotte,
- les réflexions sur la circulation des flux intra-zone, notamment par voie maritime.

Enfin et en partenariat avec le Commissaire au développement endogène, l'AFD pourra soutenir la structuration à La Réunion et à Mayotte de filières porteuses de développement pérenne valorisant les productions locales. Il s'agit, dans ces filières, de renforcer les courants d'échanges économiques avec les marchés des pays de la zone et les opportunités d'investissements directs à partir de La Réunion et Mayotte vers ces Etats et réciproquement (par exemple via des *joint venture*).

⁴³ Convention Régionale de partenariat relative au dispositif de soutien au développement international des entreprises de La Réunion signée en février 2012 entre l'Etat, la Région Réunion, la Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion, Ubifrance, la Coface, le comité Réunion des Conseillers du commerce extérieur français et OSEO représenté localement par l'AFD.

2.3. Catalyser les moyens financiers pour maximiser les effets de levier

2.3.1. Mettre en synergie les outils financiers et développer l'ingénierie financière

- *L'accompagnement des entreprises*

Dans les Etats étrangers et en outremer, l'AFD dispose d'une large palette d'outils financiers adaptés à l'accompagnement des investisseurs privés (FASEP-Garantie, financements OSEO, prêts directs AFD, garanties ARIZ, interventions de PROPARCO dans les Etats étrangers et dans les DOM).

Dans les départements de La Réunion et de Mayotte, les entreprises peuvent accéder aux dispositifs suivants :

- le fonds DOM, le fonds de garantie de Mayotte (FGM) pour garantir notamment des investissements dans ces DOM liés au développement des activités à l'international,
- les prêts pour l'export (PPE) et les contrats de développement à l'international d'OSEO (que l'AFD représente dans les DOM) pour financer la croissance du besoin en fonds de roulement d'une entreprise lié au développement de son activité à l'international,
- un prêt direct de l'AFD à une entreprise qui souhaiterait investir dans son appareil productif pour exporter à partir de son département d'origine.

Par ailleurs, les entreprises françaises (a fortiori ultramarines) peuvent bénéficier des prêts et des prises de participations de Proparco pour financer leur implantation sur les marchés des pays voisins, comme ceci a été par exemple le cas pour une entreprise réunionnaise (Aquapesca) qui s'est implantée au Mozambique. Une garantie ARIZ peut être accordée pour un prêt d'une banque ultramarine à une entreprise ultramarine pour financer un projet dans un Etat étranger de la sous-région.

L'AFD veillera à mieux faire connaître l'ensemble de ces produits financiers via la mise en place d'outils de communication spécifiques (conférences, brochures dédiées, etc.).

Dans les Etats étrangers, les actions de l'AFD en faveur du développement des entreprises régionales à l'exportation pourront aussi inclure le financement, à taux de marché, d'un investissement direct étranger d'une entreprise d'un pays voisin dans une géographie ultramarine.

En parallèle, en lien avec les actions de certaines agences comme l'Agence de Développement (AD) de La Réunion visant à promouvoir l'attractivité des départements d'outremer pour les investisseurs étrangers, l'AFD assurera la promotion auprès des acteurs économiques des Etats voisins des outils de financement offerts par le groupe.

- *La coordination entre les outils de coopération régionale de l'UE : le FED régional et le FEDER coopération territoriale*

La Commission Européenne (CE) a fait de l'insertion régionale une des priorités de son action en faveur des RUP en cohérence avec les dispositions de l'accord de Cotonou. Le renforcement de la coopération régionale ACP/RUP au cours de la programmation du 10^{ème} FED devait faire l'objet d'une attention particulière pour la CE afin de faciliter une meilleure coordination des instruments financiers communautaires respectifs (FED/FEDER). Le Programme Opérationnel de Coopération Territoriale (POCT) « Océan Indien » pour la période 2007-2013 au titre de l'objectif de la coopération territoriale du FEDER est doté de 47 millions d'euros. Bien que prévoyant explicitement la possibilité de soutenir des projets de coopération régionale multilatérale entre La Réunion et des Organisations régionales de

l'AOA-OI, ce volet peine à se concrétiser. Il est constaté qu'à ce jour la coordination de la mise en œuvre de ces deux instruments de l'UE (FED et FEDER) dans la région reste largement perfectible.

L'Agence travaillera étroitement avec ses tutelles à la proposition d'un mécanisme permettant d'articuler les fonds structurels au service de projets de coopération régionale.

L'Agence inscrira ses appuis dans le cadre des réflexions engagées sous l'égide de l'Ambassadeur délégué à la coopération régionale dans l'Océan indien pour modifier le projet de règlement relatif à la coopération territoriale européenne et le texte concernant le FED. L'objectif général visé est d'assurer une meilleure cohérence entre les politiques externes et internes de l'Union européenne en levant les blocages liés à l'approche en tuyaux étanches entre les crédits du FED et ceux du FEDER⁴⁴.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la préparation du prochain programme opérationnel 2014/2020. Quelles que soient les options retenues pour décloisonner les fonds FED et FEDER, l'AFD qui est un opérateur agréé par la DG DEVCO au titre du FED, ambitionne de jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre d'une solution opérationnelle permettant d'assurer une articulation plus fluide entre les fonds européens de coopération territoriale.

▪ *L'articulation de l'aide internationale*

L'AFD s'emploiera à rechercher dans ses futurs projets une plus grande articulation de l'aide internationale en y intégrant les crédits d'intervention mobilisables à partir des DOM au titre de la coopération régionale (POCT, coopération décentralisée, FCR, dispositifs VP, VI).

Les stratégies régionales de la plupart des partenaires bilatéraux (Etats-Unis, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède,..) et multilatéraux (PNUD, UNICAF, FAO) s'inscrivent dans une perspective essentiellement continentale, centrée sur l'Afrique australe à laquelle seule l'Union européenne (et plus récemment la banque africaine de développement) qui appuie la COI fait exception.

L'Agence appuiera également les potentialités de cofinancement dans les Etats de la zone avec les autres partenaires techniques et financiers en appui aux politiques sectorielles ou dans le cadre de projets de développement multi-bailleurs (par exemple à Madagascar où le programme Education pour Tous réunit autour du gouvernement malgache l'AFD, la Banque mondiale, les coopérations norvégienne, japonaise et américaine, l'UNICEF, le BIT et l'UNESCO). Au titre de l'offre française, les expertises et financements disponibles à partir de La Réunion ou de Mayotte seront mieux intégrés dans les négociations amont avec les maîtrises d'ouvrages nationales, particulièrement dans les domaines d'expertise ultramarine identifiés.

L'AFD poursuivra également le travail collaboratif engagé avec le Commissariat au développement endogène à La Réunion⁴⁵ et à Mayotte et les synergies d'expertises et de financements d'études offertes par le fonds de développement endogène et les crédits d'études mobilisables au sein du groupe AFD.

⁴⁴ Avec pour conséquences : l'absence d'instance de concertation et de dialogue politique, de processus de décision de règles de suivi partagés par tous les acteurs de la coopération régionale dans la zone Océan indien, l'absence d'un opérateur commun susceptible d'assurer un suivi global au bénéfice de tous et l'absence de règles communes harmonisées de compte-rendu d'emploi des crédits et de contrôle des dépenses.

⁴⁵ Avec l'étude réalisée par Ernst & Young en juillet 2011 sous pilotage conjoint du commissaire au développement endogène et de l'AFD de La Réunion sur l'ouverture et l'insertion économique de La Réunion dans son environnement régional.

Enfin, une réflexion sur la possibilité de partenariats avec des fonds souverains (EAU, Qatar) pour cofinancer des projets à dominante sanitaire pourrait être engagée, notamment par le biais de l'introduction d'outils de « finance islamique » à La Réunion et à Mayotte (outils qui existent d'ores et déjà à Maurice).

2.3.2. Poursuivre le dialogue et l'engagement financier à l'échelon multilatéral

Au plan multilatéral, la COI s'inscrit en partenariat financier avec plusieurs bailleurs de fonds⁴⁶.

Lors de la 27^{ème} session du conseil des ministres, la COI a décidé d'organiser à Maurice la prochaine réunion de ses PTF dans le but d'harmoniser et renforcer les appuis apportés à la COI et au développement de la région et d'engager les négociations avec l'Union européenne au titre du XI^{ème} FED (2014-2020).

Après l'Union européenne, l'AFD est le deuxième bailleur de fonds de la COI, avec 9,75 M€ engagés (y inclus le financement du FFEM). L'AFD, à travers sa représentation de l'île Maurice, a vocation à participer activement à l'animation du dialogue entre la COI et ses partenaires techniques et financiers.

L'AFD mettra ses capacités d'ingénierie financière au service de l'efficacité et la visibilité des bailleurs financiers français de toute nature en cherchant à accroître les effets de levier.

L'échelon multilatéral (COI, UICCOI) constitue un vecteur d'efficacité pour promouvoir les biens publics régionaux, traiter les questions de prévention sanitaire et de protection des populations et désinhiber les échanges économiques intra zone. Certains thèmes et secteurs pour être traités plus efficacement nécessitent une approche intégrée de niveau multilatéral (initiatives des axes d'intervention COI n°1- biens publics régionaux et n°2- échanges économiques ou via l'UICCOI) :

- la promotion des échanges économiques régionaux et le renforcement des capacités avec l'instruction d'un concours PRCC régional et la mise en place fin 2011 d'un Fonds auprès de la COI pour engager des études au titre de l'axe n°2 de sa stratégie d'intervention,
- la protection des personnes et l'amélioration de la santé de la population avec les projets PRGN-COI Risques Naturels (lancé en novembre 2011) et RSIE 2 (prévu sur 2013-2017) de la COI,
- la préservation de la biodiversité et l'environnement avec le projet sur la protection des écosystèmes marins (CRISP Océan Indien), ou les actions sous maîtrise d'ouvrage des TAAF et de Mayotte en faveur des aires marines protégées.

Avec les outils financiers à sa disposition (subventions notamment du FFEM, fonds d'études, fonds PRCC,...), l'AFD continuera à appuyer l'intégration régionale via l'échelon multilatéral sur les thématiques relevant de ce niveau de maîtrise d'ouvrage.

⁴⁶ L'Union européenne, au titre des IX^{ème} et X^{ème} FED engage 37 M€ ; la France, avec l'AFD, le MAE, le Conseil régional de La Réunion et le fonds français pour l'environnement mondial, apporte un appui financier de 17,8 M€ ; le système des Nations-Unies finance deux actions pour 0,9 M€ ; la Banque mondiale, la Chine ou la Grèce contribuent pour leur part au budget de la COI à hauteur de 6,1 M€. Cf. annexe « tableau récapitulatif des financements disponibles à la COI »

3. MESURE DE SUIVI ET D'IMPACT

3.1. Principes généraux

Le suivi et la mesure des impacts issus de la mise en œuvre de la stratégie de coopération régionale ultramarine dans l'Océan Indien de l'AFD doivent permettre d'identifier les réalisations effectives et les activités opérationnelles en matière de coopération dans la région.

Il s'agit de mesurer les progrès ou les freins dans l'atteinte des objectifs de la stratégie et l'efficacité des actions entreprises.

Pour chacun des objectifs suivants :

- « promouvoir la mise en cohérence des acteurs et des actions »,
- « améliorer les effets de levier financiers pour soutenir les projets et programmes et développer l'ingénierie financière »,
- « soutenir les priorités sectorielles définies »,

l'AFD agira en priorité pour contribuer à améliorer la cohérence entre « l'offre et la demande » de coopération et faciliter la mobilisation des moyens financiers. Des indicateurs de suivi et d'impacts sont présentés au chapitre 3.3.

Un bilan annuel du suivi et des impacts sera présenté à l'occasion de la Conférence de coopération régionale de l'Océan Indien. Les échanges lors de ce bilan permettront, en tant que de besoin, d'ajuster les objectifs et/ou les orientations stratégiques du présent document.

3.2. Organisation et pilotage

La stratégie de coopération régionale dans l'océan Indien est mise en œuvre de manière coordonnée par l'ensemble des agences AFD de la région : les agences des DOM, Mamoudzou et Saint-Denis, et les agences situées dans les Etats Etrangers, Antananarivo, Johannesburg, Maputo, Moroni et Port-Louis. Les équipes du siège (départements géographiques de l'Outremer et de l'Afrique) en assurent la supervision.

Le point focal de coordination de la stratégie est l'agence de La Réunion qui assure le suivi des indicateurs d'impact en lien étroit avec les agences de la région.

L'agence de La Réunion réalise une veille spécifique sur les activités en matière de coopération dans la région, en particulier pour les sujets de coopération bilatérale.

Pour les actions de coopération multilatérale, l'agence AFD de Maurice assure le lien avec la COI et suit ses projets. Dans le présent cadre, les agences de La Réunion et de Maurice continueront de travailler en étroite coordination.

Deux rencontres annuelles des directeurs d'agences de la région Océan Indien seront organisées.

- La première se tiendra en marge de la semaine du réseau des directeurs d'agence à Paris ;
- La seconde alternativement dans les différentes géographies de la zone, autant que possible en marge de la conférence de coopération régionale Océan indien (ou d'un autre évènement fédérateur). La première de ces rencontres *in situ* sera organisée le 17 et 18 septembre 2012, à l'occasion du forum économique des îles de l'Océan Indien qui se tiendra les 19, 20 et 21 septembre 2012 à La Réunion.

3.3. Indicateurs de suivi et d'impact des actions

3.3.1. Indicateurs de suivi :

- a. l'AFD participe à la mise en cohérence des acteurs de la coopération régionale dans l'Océan indien :
 - (i) un séminaire annuel dans l'Océan Indien est organisé avec la participation des agences AFD de la zone sur le thème de la coopération régionale et de l'insertion économique ;
 - (ii) la cartographie des compétences ultramarines est réalisée par les acteurs institutionnels de La Réunion et de Mayotte en vue d'une meilleure information sur l'offre de coopération dans la zone Océan indien ;
 - (iii) l'AFD suscite à La Réunion et à Mayotte une rencontre d'échanges chaque année entre les collectivités développant une coopération décentralisée dans l'Océan Indien ;
 - (iv) participation au Conseil de la Coopération Educative de l'Océan Indien avec présentation de l'état des lieux actualisé des projets et programmes éducatifs financés par le groupe AFD dans la zone ;
 - (v) participation aux travaux de l'ARS-OI pour le suivi de la stratégie de coopération sanitaire régionale avec présentation de l'état des lieux actualisé des projets et programmes sanitaires financés par le groupe AFD dans la zone ;
 - (vi) participation au comité de pilotage de la plateforme régionale export Réunion ;
- b. des missions de l'AFD sont plus fréquemment organisées dans les Etats de la zone sur les thématiques de la coopération et insertion régionale ;
- c. l'AFD participe de manière volontariste à l'amélioration de la couverture média des thèmes de la coopération régionale (articles et interviews proposés par le groupe AFD sur ses portails agence du site web « afd.fr » et dans la presse locale ou régionale) ;
- d. un programme de promotion des outils de statistiques et d'harmonisation des données statistiques produites par les Etats membres de la COI est lancé avec l'appui de la France.

3.3.2. Indicateurs d'impact :

- e. volume annuel des engagements financiers consolidés du groupe AFD en faveur de projets multilatéraux menés par la COI ;
- f. montant des crédits FED et FEDER engagés via l'AFD dans les projets de coopération avec les pays de la zone;
- g. volume des engagements financiers du groupe AFD dans les secteurs de l'éducation, la santé et l'environnement/climat/biodiversité ;
- h. nombre d'études ou d'actions lancées dans le cadre du projet AFD PRCC régional Océan Indien ;
- i. volume annuel des engagements financiers consolidés du groupe AFD, en direct ou dans le cadre de sa représentation OSEO, en faveur des entreprises ultramarines se développant à l'international ;

- j. nombre de projets financés ou cofinancés par le groupe AFD dans la région mobilisant des cofinancements et ou de l'expertise réunionnaise ou mahoraise publique ou privée ;
- k. nombre de consultations de la base de données en ligne des financements AFD dans la zone Océan indien ;
- l. nombre de bailleurs de fonds mobilisés aux côtés du groupe AFD pour le financement de projets de développement institutionnels ou privés dans la zone Océan Indien.